

## INTERVENTION SOCIALE ET PAUVRETÉ EN TUNISIE

Ali JAIDI

Institut National du Travail et des Etudes Sociales  
Université de Carthage - Tunisie

### **Introduction**

Le travailleur social constitue un maillon central dans le chaînon des services sociaux et dans le dispositif complexe de lutte contre la pauvreté, non seulement en Tunisie mais dans presque tous les pays du monde. Il fournit le travail nécessaire à l'intervention sociale soit pour identifier des populations pauvres soit, pour leur venir en aide, notamment par la mise en œuvre des programmes sociaux. Le travailleur social est, donc, un acteur social directement impliqué dans le champ de la pauvreté et un partenaire social avec qui les populations pauvres entretiennent un rapport étroit. Il assure, ainsi, la connexion de deux grands secteurs concernés par la pauvreté à savoir le travail social et les services sociaux. Le travailleur social porte, dans son savoir et dans son savoir faire professionnel, le travail social qui est une science de l'action et, également, il incarne dans sa pratique professionnelle la perception institutionnelle de la pauvreté.

L'ensemble des programmes et des transferts sociaux n'ont pas un impact sur la pauvreté indépendant de leur mise en œuvre, c'est à dire que l'effet d'un programme de lutte contre la pauvreté et celui de sa mise en œuvre sont indissociables : cette mise en œuvre étant réalisée dans le cadre d'une institution sociale et par une intervention professionnelle conçue et appliquée, généralement, par un travailleur social. Mais, les choses ne sont pas aussi simples car, inversement, l'efficacité de l'intervention sociale est, elle-même, dépendante des possibilités et des opportunités offertes par les programmes et les transferts sociaux et tous les moyens, dont le travailleur social pourrait disposer et mettre au porté des pauvres. C'est-à-dire que les programmes sociaux peuvent infliger des contraintes à l'intervention sociale, dans la mesure où des instruments inadéquats ou des moyens insuffisants ne peuvent permettre, à leurs utilisateurs, de dépasser certaines limites d'efficacité.

A partir de là, se dégage le principe selon lequel, l'impact des programmes de lutte contre la pauvreté et des transferts sociaux augmente à mesure que l'efficacité de l'intervention sociale et le rendement professionnel du travailleur social augmentent et que cet impact diminue à mesure que cette efficacité et que ce rendement diminuent. De l'autre côté, l'impact de l'intervention sociale est plafonné par les moyens mis en œuvre et par les opportunités que ces moyens comportent. Autrement dit, l'impact des programmes et des transferts sociaux varie dans un intervalle situé entre deux points :

- En bas, une limite inférieure correspondant à l'absence d'intervention sociale, ce qui rend l'impact résultant exclusivement de la nature même de ces programmes sociaux. Cette marge inférieure se déplace vers le haut ou vers le bas relativement à l'importance des moyens déployés.
- En haut, une limite supérieure correspondant au niveau le plus haut de l'efficacité et du rendement du travailleur social, permettant de rentabiliser les moyens mis en œuvre par rapport à des objectifs précis. Cette marge supérieure est déterminée par la nature des programmes sociaux utilisés et par la nature du travail social effectué avec les personnes et les familles pauvres.

Nous partons, donc, de l'idée selon laquelle, l'impact des programmes et des transferts sociaux sur le recul de la pauvreté résulte de l'importance des moyens déployés mais, aussi, il dépend du travail effectué dans les institutions sociales par les travailleurs et les agents sociaux. C'est-à-dire que :

- Un programme social qui n'est pas utilisé est comme un instrument abandonné. Il ne produit donc aucun effet. Autrement dit, un programme, pour qu'il ait un effet sur la vie d'une personne ou d'une famille pauvre, il doit être utilisé et instrumentalisé à des fins précises qui agissent, finalement, dans le sens de la régression de la pauvreté dans la société.
- L'efficacité d'un programme social, ou son impact, augmente à mesure que les moyens mobilisés dans le cadre de ce programme sont plus importants permettant un rapport plus satisfaisant par rapport aux objectifs qu'il escompte et par rapport aux besoins sociaux.
- L'effet d'un programme social pourrait être optimisé en le conjuguant avec les effets d'autres programmes, par le moyen d'une intervention sociale qui intègre ce programme dans un projet d'action ayant un caractère multidimensionnel et visant des objectifs variés et bien définis.

En conséquence, nous supposons qu'il est pertinent d'étudier comment se réalise la mise en œuvre des programmes et instruments de lutte contre la pauvreté, et quel effet cela pourrait-il avoir sur les populations pauvres. L'intérêt de cet angle, qui est tellement négligé dans la littérature sociologique, notamment en Tunisie, réside dans le fait qu'il essaie de mettre en relation deux facteurs : la dynamique de la pauvreté, d'un côté, et l'intervention sociale de l'autre côté, l'objectif étant de savoir dans quelle mesure l'intervention sociale et la mise en œuvre des programmes sociaux contribuent-elles réellement au recul de la pauvreté ou, comment déterminent-elles la dynamique de la pauvreté ?

La problématique concerne l'apport du travail social entant qu'une science de l'action et l'apport du travailleur social entant que porteur de cette science en matière de lutte contre la pauvreté. Ceci suppose, d'une part, que le rapport existant entre pratiques d'intervention sociale, programmes de lutte contre la pauvreté et profil des populations pauvres est de nature à favoriser un changement réel dans les conditions de vie des populations pauvres. D'autre part, que les conditions théoriques (référentielles) et concrètes (pratiques) indispensables, qui favoriseraient une telle valeur professionnelle du travail social en matière de lutte contre la pauvreté, sont réunies.

Notre analyse part de l'idée que le recul de la pauvreté, tel que annoncé par l'Institut National de la Statistique (INS), ou la persistance de la pauvreté, voire sa progression surtout en termes de nombre de familles nécessiteuses telle que révélée par les données du Ministère des Affaires Sociales (MAS), devraient être vérifiables dans les processus sociaux engendrés par la mise en œuvre des programmes sociaux. Autrement dit, la régression de la pauvreté ou sa progression devrait être traduite par des processus sociaux paupérisant, dans le premier cas, et par des processus sociaux dépaupérisant dans le second cas. Ces processus sociaux, révélant un changement significatif dans les situations sociales et dans les conditions de vie des pauvres, devraient constituer des objectifs pour les interventions sociales des travailleurs sociaux qui devraient les constater au cours de leurs enquêtes sociales.

Notre démarche méthodologique repose sur deux volets : le premier volet est structural dans la mesure où nous cherchons à découvrir « la structure inconsciente de

l'intervention sociale pratiquée par les travailleurs sociaux auprès des populations pauvres et de l'extraire du réel et de l'expérimenter sous la forme d'un modèle explicatif<sup>1</sup> » de la dynamique de la pauvreté. Le second volet est Wébérien dans la mesure où nous cherchons à confronter un idéaltype de l'intervention sociale en matière de lutte contre la pauvreté, telle qu'énoncé dans la littérature scientifique du Travail social, aux pratiques d'interventions telles qu'elles se déroulent réellement dans les institutions sociales et de l'expérimenter, également, sous la forme d'un modèle explicatif. Pour cela, nous allons chercher à évaluer, chez les intervenants sociaux, leurs connaissances théoriques relatives au phénomène de la pauvreté, leurs connaissances sociales concernant l'évolution du phénomène de la pauvreté en Tunisie, leurs connaissances et performances techniques relatives aux méthodes d'intervention sociale en matière de lutte contre la pauvreté et les pratiques professionnelles et institutionnelles relatives à l'application des programmes de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, nous avons déployé les moyens techniques suivants :

- Un questionnaire administré à un échantillon accidentel (de commodité) de 200 travailleurs sociaux soit un taux de 13.5 % de l'ensemble des Travailleurs sociaux (1500). Pratiquement, 175 travailleurs sociaux ont pu répondre à ce questionnaire.
- Une entrevue auprès d'un échantillon plus réduit de 40 travailleurs sociaux ; l'objectif étant de parvenir à un diagnostic plus approfondi des pratiques professionnelles et institutionnelles et des expériences de terrain avec les populations pauvres.
- Une Analyse de rapports de stages d'observation et de rapports de stages d'intervention effectués par des étudiants en service social dans les différents services sociaux. Cette analyse a porté sur 115 rapports de stage répartis dans le temps sur presque une décennie 1999-2009.
- Analyse de résultats des tests de diagnostic dans le cadre d'un cycle de formation professionnelle des travailleurs sociaux en matière d'intervention sociale auprès des familles nécessiteuses. Ce cycle de formation était conçu et réalisé dans le cadre d'une collaboration entre le Ministère des Affaires sociales et l'UNICEF.

## **1. Tâches institutionnelles face à l'idéaltype de l'intervention sociale**

Les travailleurs sociaux sont appelés, dans les institutions sociales, agents sociaux ou intervenants sociaux. Ce corps est constitué de trois grandes catégories : les administrateurs de service social ou les administrateurs des affaires sociales, ayant poursuivi quatre années de formation universitaire en étude sociale avec des matières couvrant les dimensions théoriques, méthodologiques et techniques du travail social, les assistants sociaux principaux et les assistantes sociales principales, appelés également techniciens supérieurs en service social, ayant poursuivi deux années de formation universitaire en service social, enfin, les assistants sociaux et les assistantes sociales, ayant poursuivi des études collégiales ou para-universitaires en service social.

### **A. Tâches Institutionnelles des travailleurs sociaux**

Le décret n° 359-99 du 27 Octobre 1999 annonce, d'une façon sommaire, que la mission des agents sociaux consiste à appliquer la politique sociale de l'Etat en matière de

---

<sup>1</sup> Albert Brimo : Les Méthodes en sciences sociales, Editions Montchrestien, Collection Université Nouvelle, Paris 1972, p. 96.

promotion sociale et de solidarité, notamment par le moyen de la mise en œuvre des programmes et des instruments sociaux destinées à la promotion, la solidarité, le travail social, la prévention et la défense sociale. Le décret ne spécifie en détail en quoi consistent exactement les tâches que les agents sociaux sont appelées à exécuter dans le cadre de cette mission. Egalement, aucun texte institutionnel ne spécifie exactement les objectifs tangibles que les agents sociaux doivent viser dans leurs interventions auprès de chaque catégorie de la population ciblée. Cela est laissé aux textes fondateurs des différents programmes sociaux. Chaque programme social spécifie, notamment dans ses textes d'application, les objectifs qu'il escompte et les tâches que doivent assumer les agents chargés de son exécution.

Selon les textes d'application du PNAFN et des autres programmes connexes, tels que l'AMG1 et l'aide au titre des enfants scolarisés, (notamment le circulaire n° 5 du 15 Mai 1998 du Ministre des Affaires Sociales, le circulaire n° 5 du 2 Février 2005 du Ministre des Affaires sociale relatif à gestion du PNAFN, le circulaire n° 7 du 15 Juillet 2008 relatif aux Fichiers régionaux de la pauvreté, l'Avis du Directeur général de la promotion sociale aux Directeurs régionaux des Affaires sociales relatifs à l'augmentation de l'indemnité accordée aux familles nécessiteuses ayant des enfants scolarisés), les tâches principales des agents sociaux, dans la mise en œuvre de ces programmes, servent à faciliter aux décideurs locaux et régionaux la prise de décisions concernant l'identification des personnes ou des familles auxquelles s'appliquent le plus les critères d'éligibilité et de sélection et, donc, le choix des bénéficiaires et concernant la révision des fichiers régionaux de la pauvreté. Pour ce faire, les agents sociaux sont appelés à réaliser deux grandes tâches :

- Primo, l'évaluation et le suivi de la situation sociale et économique des familles, notamment par le moyen des enquêtes sociales. Il s'agit de faire une opinion, à partir de données objectives, sur le niveau et les conditions de vie des familles et de se prononcer impartialement sur le degré de pauvreté de la famille. Cette évaluation constituera, par la suite, le point d'ancrage de la décision d'acceptation et de refus du dossier, prise par les comités locaux et régionaux.
- Secondo, la préparation, la tenue, l'actualisation et la classification des dossiers et les mettre à la disposition des comités locaux et régionaux. Le dossier comporte l'évaluation sociale, faite par le travailleur social à propos de la situation sociale de la famille, les pièces consolidant le point de vue du travailleur social et que celui-ci juge nécessaire pour faciliter la prise de décision et les pièces administratives exigées par l'institution sociale et les programmes sociaux correspondants. Le dossier doit comporter, également, tout mouvement ou tout changement dans la situation sociale de la famille.

Mais, d'une façon générale, que cela soit en matière de mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté ou en matière de mise en œuvre des autres programmes sociaux, les activités institutionnelles que réalisent les agents sociaux lors de l'exercice de leurs fonctions se rangent dans deux catégories : les activités administratives et les activités techniques. Les activités administratives sont réalisées, en grande partie, à l'intérieur des bureaux et occupent la majeure partie du temps de travail ; elles peuvent être énumérées dans les points suivants :

- L'accueil des demandeurs d'aides sociales,
- L'ouverture des dossiers sociaux,
- La rédaction de rapports et de correspondances administratives,

- La préparation des agendas et des programmes d'activités,
- La préparation des réunions administratives,
- La participation à des réunions de travail,
- La réalisation des communications avec les établissements sociaux, etc.

Les activités techniques sont réalisées, soit au bureau soit sur le terrain, et occupent une partie de temps moins importante par rapport au travail administratif ; elles ont même, parfois, confondues avec les activités administratives ; elles peuvent être énumérées dans les points suivants :

- La réalisation de visites à domiciles,
- La réalisation d'enquêtes sociales,
- La réalisation d'entrevues ou d'entretiens de bureau,
- La visite des établissements administratifs et sociaux,
- L'évaluation et le suivi des situations sociales des familles,
- Le suivi des clients dans les établissements sociaux,
- La réalisation de campagnes de polarisation ou de conscientisation,
- La réalisation de recherches et d'études empiriques, etc.

## **B. Tâches scientifiques et professionnelles des travailleurs sociaux**

D'autre part, les agents sociaux sont aussi des intervenant et des travailleurs sociaux porteur d'un savoir et d'un savoir faire et dotés d'une formation scientifique et technique qui leur permet, non seulement, de travailler dans les établissement sociaux pour exécuter les tâches et les activités ci-haut énumérées mais, ils sont habiletés à identifier les populations cibles, à enquêter, diagnostiquer et analyser les situations sociales des demandeurs d'aides sociales, à acheminer l'aide sociale vers les ayants droits et à veiller au bon usage de l'aide sociale, etc. Il ne leur est pas interdit d'envisager des interventions plus approfondies selon des normes scientifiques et professionnelles qui auraient pour objectif de réaliser des changements significatifs dans les conditions de vie des populations cibles. Cette dimension fondamentale de l'intervention sociale n'est pas prescrite dans les textes institutionnels et dans les textes d'application de la politique de lutte contre la pauvreté mais, en contre partie, il n'est pas interdit aux agents sociaux d'exercer leur fonction de travailleur social.

La jonction entre les tâches institutionnelles et les tâches techniques qui reviennent au travailleur social de les réaliser lors de l'exercice de ses fonctions suppose, donc, que la mise en œuvre des programmes sociaux soit réalisée dans le cadre d'un projet d'intervention sociale qui cherche à réaliser des objectifs, bien calculés relativement aux énoncés de la situation sociale et aux ressources disposées par l'Etat et la société, et qui permettent à la famille d'améliorer ses conditions de vie et de dépasser sa situation de pauvreté. Ce projet d'intervention repose, d'une façon générale, sur la démarche scientifique suivante appelé généralement dans la littérature scientifique processus de résolution de problème :

- L'analyse de la situation sociale générale en vu, précisément, d'établir la situation problématique et la situation de départ, c'est-à-dire l'ensemble des problèmes qui met la famille en situation de besoin d'assistance sociale.
- La recherche des solutions adéquates, recevables par les membres de la famille ainsi que par les institutions sociales impliquées ou pouvant être impliquées, et

susceptibles d'engendrer un changement significatif dans la situation sociale de la famille.

- La démarche auprès des institutions sociales et auprès des programmes sociaux pour obtenir les ressources nécessaires à la mise en œuvre des solutions définies.
- La détermination des responsabilités et des tâches qui incombent aux différents membres de la famille en vue de réaliser les changements souhaités dans ses conditions de vie et l'établissement d'un contrat d'obligation morale entre l'intervenant et le client.
- L'établissement d'un projet d'intervention, son exécution selon un plan de répartition de tâches et selon un calendrier et son évaluation en vue de lui apporter les corrections nécessaires.

Ceci constitue presque l'idéaltype de l'intervention sociale. Celle-ci repose sur les fondements théoriques et techniques des sciences de l'action et conçoit le changement social comme un processus qui devrait être déclenché, guidé et supervisé par une science de l'action et par les détenteurs de cette science, au moment où il s'est avéré que la mise, uniquement, sur les ressources ou sur les bonnes volontés ou sur les valeurs humaines, n'a pas abouti aux objectifs escomptés.

En effet, dans un papier introduisant une leçon inaugurale de la chaire annuelle « savoir contre pauvreté » présenté par la jeune économiste Esther Duflo, au collègue de France on lit ce qui suit : « La lutte contre la pauvreté exige, au départ, un élan de générosité, des financements certes, mais ceci n'est pas suffisant. La diversité des acteurs, la multiplicité des intérêts et l'indispensable respect des hommes et des cultures font de ce champ de l'activité humaine l'un des plus complexes qu'il soit. Il faut mobiliser des connaissances qui permettent de comprendre les problématiques à explorer et de s'adapter aux différents terrains d'intervention. Bref, il est essentiel de développer une science de l'action, de structurer, de partager et d'enseigner le savoir ». En outre, il semble que les solutions standardisées, telle que les microcrédits, n'ont pas la même portée pour tous et partout. La leçon est claire et les économistes l'admettent aujourd'hui : Il ne suffit pas de mobiliser les bonnes volontés, les ressources nécessaires et les valeurs humaines indispensables : Contre la pauvreté il faut, en outre, mobiliser le savoir, notamment les sciences de l'action.

Théoriquement parlant, les travailleurs sociaux ont le savoir et le savoir faire nécessaire pour intervenir en situation de pauvreté pour aider les pauvres à surmonter leurs difficultés et dépasser leur pauvreté en misant sur les ressources personnelles des pauvres ainsi que sur les ressources mis à leur disposition par l'Etat et par la société. On suppose, donc, que l'impact des programmes sociaux augmente à mesure que ceux-ci sont utilisés dans le cadre d'un projet d'intervention sociale conçu et mis en œuvre par le travailleur social et qui tient compte des spécificités de chaque situation sociale.

Ainsi, on dit qu'un programme de lutte contre la pauvreté a un impact positif sur la vie des pauvres, en particulier, et sur le recul de la pauvreté, en général, en cas où il est démontré que sa mise en œuvre par le travailleur social réalise au moins un objectif parmi les trois objectifs suivants : Primo, il devrait avoir un effet préventif, c'est-à-dire qu'il devrait empêcher que des personnes et des familles tombent dans le cercle de la pauvreté ; donc, il devrait permettre d'annuler l'effet des mécanismes d'exclusion sociale et de paupérisation. Secondo, il doit avoir un effet normalisant, c'est-à-dire qu'il doit permettre à une personne ou une famille pauvre de mener une vie décente, en lui procurant les moyens indispensables pour satisfaire ses besoins sociaux, notamment ses besoins élémentaires.

Tertio, il devrait avoir un effet curatif, c'est-à-dire qu'il devrait aider une personne ou une famille pauvre à briser le cercle de la pauvreté en déclenchant et soutenant un processus de dépaupérisation lui permettant de sortir du statut du pauvre à celui du non pauvre selon les critères officiels.

Notre travail, on l'a vu dans les paragraphes précédents, qu'il s'intéresse uniquement aux deuxième et troisième objectifs dans la mesure où on s'intéresse aux populations effectivement pauvres selon les normes officielles et aux programmes sociaux désignés dans la politique sociale comme des programmes de lutte contre la pauvreté. Le premier objectif nécessiterait que l'on travaille sur des populations qui ne sont pas pauvres, ou sur des populations vulnérables mais auxquelles les critères de la pauvreté ne s'appliquent pas.

L'idéaltype de l'intervention sociale repose, ainsi, sur deux éléments : il repose, en premier lieu, sur la notion de méthode caractérisant le processus d'intervention dans les sciences de l'action en général et dans le Travail social en particulier, et sur la notion d'objectif caractérisant l'intervention en matière de lutte contre la pauvreté ; il s'agit en fait de rompre la relation d'aide par le moyen d'un changement significatif dans les conditions de vie du pauvre de telle sorte qu'il ne soit plus intégrable dans le système de l'assistance sociale, si on emploie la conception de G. Simmel.

## **2. Evaluation des connaissances des intervenants sociaux sur la pauvreté**

Pour évaluer le niveau du savoir scientifique et institutionnel des Travailleurs sociaux on a essayé, dans les entretiens que l'on a menés avec eux, de les interroger à propos de leurs connaissances fondamentales en rapport avec la pauvreté comme. Par savoir scientifique, nous désignons le savoir de la littérature scientifique et académique sur la pauvreté et nous désignons par savoir institutionnel les connaissances relatives aux données, programmes et textes sociaux sur la pauvreté produits par les instances officielles de l'Etat. Les connaissances, que l'on a cherché à vérifier, se rapportent aux six questions suivantes :

- Proposer une définition de la pauvreté,
- Définir des concepts tels que pauvreté absolue, pauvreté relative, pauvreté humaine, pauvreté des potentialités, exclusion sociale, culture de pauvreté,
- Identifier les facteurs qui engendrent la pauvreté et les principales théories en la matière et les classer,
- Identifier les principales stratégies de lutte contre la pauvreté
- Décrire les éléments de l'approche officielle de la pauvreté,
- Décrire l'évolution de la pauvreté dans la société aujourd'hui.

### **A. Volume du travail avec les populations pauvres**

Pour commencer nous avons cherché à estimer le volume du travail effectué, par les travailleurs sociaux, dans le cadre du champ de la pauvreté. Pour ce faire, on a posé, dans le questionnaire, une question sur l'importance du travail effectué par les agents sociaux avec les populations pauvres. Les réponses ont indiqué, sans aucune équivoque, que le travail avec les familles nécessiteuses est le plus important, suivi du travail effectué avec les familles à revenu limité. Ceci confirme la relation combien étroite entre le travail social et le champ de la pauvreté. Le tableau et le graphique suivants illustrent ces réponses.

**Tableau 1. Importance du travail avec les populations pauvres**

<b>Le travail est plus important en volume avec :</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Taux</b>
Familles nécessiteuses	107	61,14
Familles à revenu limité	51	29,14
Presque 50 % 50 %	10	5,71
Différence négligeable	7	4,00
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>100,00</b>

**Graphique 1. Importance du travail avec les populations pauvres**



On a invité, également, les intervenants interrogés à effectuer des estimations quantitatives relativement au temps consacré aux populations pauvres par l'ensemble des agents sociaux exerçant dans leurs établissements et ce, en référence à une période remontant à un mois de la date de l'interview. Les réponses indiquent que le temps consacré aux populations pauvres, selon les conceptions des agents sociaux, peut atteindre presque 75% de l'ensemble du temps consacré aux différentes catégories sociales. Il s'est avéré, ainsi, que le service social en Tunisie, reproduit ce rapport avec la pauvreté qui fait que la plupart du travail d'intervention sociale est réalisé avec des populations pauvres et orienté vers des problématiques en rapport direct avec la pauvreté. Ceci, étant vérifié, il nous est légitime de considérer que les travailleurs sociaux devraient logiquement être dotés d'un savoir scientifique et institutionnel irréprochable.

## **B. Pauvreté et populations pauvres selon les travailleurs sociaux**

En ce qui concerne la définition de la pauvreté, un travailleur social exerçant dans le champ de la pauvreté devrait, professionnellement parlant, savoir présenter une définition opérationnelle de la pauvreté qui permet d'identifier les populations pauvres. Cette définition, qui traduit son expérience professionnelle, devrait découler, soit des textes institutionnels régissant les différents programmes de lutte contre la pauvreté, soit de la littérature scientifique relative à la pauvreté. Dans tous les cas, un travailleur social doit se distinguer par un savoir scientifique et doit prendre des distances par rapport au savoir commun, celui partagé par le commun des hommes. Pour cela, les travailleurs sociaux ont été invités à définir qui sont les populations pauvres. Les réponses attendues devraient, donc, se situer dans le cadre des propositions figurant dans le tableau suivant :

**Tableau 2. Réponses attendues des travailleurs sociaux.**

<b>Réponses attendues</b>	<b>Sources</b>
1. Les familles nécessiteuses	Source officielle
2. Les familles à revenu limité	Source institutionnelle
3. Les deux à la fois	Source institutionnelle
4. Elles incluent d'autres catégories non reconnues officiellement	Sources scientifiques : économie, sociologie, service social, etc.

Nous avons, ainsi, pu constater que, d'une manière générale, les travailleurs sociaux ne se distinguent pas par un savoir scientifique rigoureux. Les connaissances qu'ils ont révélées peuvent être classées en tant que savoir commun ou en tant que culture générale. Aucune définition scientifique n'a été donnée. On ne distingue pas entre les différents types de pauvreté : entre pauvreté relative et pauvreté absolue par exemple. La pauvreté est la plupart du temps définie dans des termes généraux et basiques : selon certains travailleurs sociaux, « la pauvreté est le fait de ne pas pouvoir satisfaire les besoins de la personne ou de la famille », selon certains autres, « la pauvreté c'est vivre dans le besoin », selon d'autres, « la pauvreté c'est vivre dans la misère »<sup>2</sup>, etc. Pour expliquer la pauvreté, des facteurs différents sont évoqués. On cite notamment mais, d'une façon sommaire, des facteurs économiques, des facteurs géographiques, des facteurs individuels, des facteurs de santé, etc., par contre, aucun effort de systématisation, de classification, de théorisation ou de conceptualisation de la pauvreté n'a été constaté. La lutte contre la pauvreté passe, selon les travailleurs sociaux, par l'aide sociale et l'emploi, ce qui n'exprime forcément un savoir scientifique ou institutionnel rigoureux.

**Tableau 3. Facteurs expliquant la pauvreté**

	<b>Fréquences</b>	<b>Taux</b>
Facteurs économiques	135	77,14
Facteurs géographiques	96	54,86
Facteurs personnels	64	36,57
Facteurs sanitaires	89	50,86
Autres facteurs	46	26,29

D'autre part, les données indiquent que le niveau du savoir des travailleurs sociaux ne traduit pas la qualification professionnelle requise pour l'exercice de la fonction de Travailleur social dans le champ concerné. Des connaissances techniques indispensables pour l'exercice de leur profession sont parfois ignorées d'une façon systématique.

En réponse à la question, si les critères officiels permettent ou non d'identifier les populations pauvres, les agents sociaux sont partagés presque en 50% répondant par Oui et 50% répondant par non. Ce résultat, qui indique l'absence d'attitudes professionnellement fondées sur les mesures officielles de la pauvreté, nous semble exprimer un problème plus fondamental, celui de l'absence de savoir et des connaissances indispensables permettant d'élaborer des attitudes plus catégoriques car, ces critères sont ignorés par la plupart des travailleurs sociaux.

**Tableau 4. Est-ce que les critères officiels permettent ou non d'identifier les populations pauvres ?**

	<b>Fréquences</b>	<b>Taux</b>
Oui	87	49,71
Non	88	50,29
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>100,00</b>

La majorité des travailleurs sociaux ignorent que les chiffres officiels portent sur le noyau dur de la pauvreté et que le discours officiel repose sur une conception absolue et même extrême de la pauvreté. Aucune définition professionnelle et technique pour la notion de famille nécessiteuse ou pour la notion de famille à revenu limité n'était présente. Ainsi, la plupart des travailleurs sociaux interrogés confondent entre familles nécessiteuses

<sup>2</sup> Une idée générale exprimée, dans des formules différentes, par les travailleurs sociaux lors des entrevues

et familles à revenu limité. Ils ont, même, défini « les familles nécessiteuses comme étant des familles à revenu limité »<sup>3</sup>. Les critères techniques permettant d'identifier les deux catégories de familles sont ignorés par presque la totalité des agents interrogés, bien que ces critères soient évoqués d'une façon détaillée dans les textes d'application des programmes sociaux, notamment le PNAFN, l'AMG1 et l'AMG2. On ignore, ainsi, le niveau du seuil de pauvreté en vigueur dans la période de l'entretien (Mars 2007) et on ignore comment le calculer ou comment l'utiliser pour identifier une famille nécessiteuse. On ignore également le rôle du SMIG dans l'identification des familles à revenu limité, bien qu'une majorité de travailleurs sociaux ait répondu correctement à la question concernant le niveau du SMIG.

**Tableau 5. Connaissances relatives au seuil de pauvreté et au SMIG**

	Réponses correctes	Réponses incorrectes
<b>SMIG</b>	148	27
<b>Taux</b>	84,57	15,43
<b>Seuil de pauvreté</b>	42	133
<b>Taux</b>	24,00	76,00

### C. Connaissances sur la pauvreté et lutte contre la pauvreté en Tunisie

Aussi, les travailleurs sociaux n'ont pas une idée claire sur l'évolution de la pauvreté en Tunisie et sur sa répartition selon des variables différentes car, leurs réponses ne correspondent pas aux données de l'INS. Ainsi, on ignore si la pauvreté en Tunisie est essentiellement rurale ou urbaine. On ignore, également, quelle région est la plus touchée par la pauvreté, bien qu'une majorité s'accordent qu'il s'agit d'une région de l'intérieur. Par contre, ce qu'ils partagent comme connaissances réelles et sûres c'est que la pauvreté en Tunisie a régressé de 1956 à nos jours. Les réponses traduisent le poids du discours officiel dans le façonnage des attitudes des travailleurs sociaux. Le tableau suivant représente les réponses sur la question : « Quelle est la région la plus pauvre en Tunisie ? ».

**Tableau 6. La région la plus pauvre selon les T.S.**

	Fréquences	Taux
District de Tunis	32	18,29
Nord Est	53	30,29
Nord Ouest	157	89,71
Centre Est	0	0,00
Centre Ouest	136	77,71
Sud	112	64,00

Aussi, en réponse à la question les invitant à nommer les programmes et les établissements sociaux destinés à lutte contre la pauvreté en Tunisie, les travailleurs sociaux ont désigné, en particulier, les programmes qui font ordinairement l'objet de demandes d'aides sociales des familles nécessiteuses. Six programmes et établissements sociaux seulement ont été identifiés en tant que programmes ou en tant qu'établissement de

<sup>3</sup> En effet, la plupart des travailleurs sociaux définissent la famille nécessiteuse comme suit : « la famille nécessiteuse est une famille à revenu limité », ce qui est faux car, officiellement parlant, une famille nécessiteuse est une famille dont le revenu individuel annuel moyen est inférieur au seuil de pauvreté en vigueur.

lutte contre la pauvreté. Il s'agit du PNAFN, des cartes de Soins gratuits (AMG1), des aides sociales occasionnelles, du Programme de lutte contre le logement rudimentaire (PLCLR), de l'Union Tunisien de Solidarité Sociale (UTSS) et du Fonds de solidarité nationale (FSN).

**Tableau 7. Programmes sociaux et pauvreté**

Programmes sociaux	Fréquences	Taux	Programmes sociaux	Fréquences	Taux
PNAFN	165	94,29	BTS	22	12,57
AMG1	169	96,57	UTSS	154	88,00
AMG2	85	48,57	PRD	37	21,14
FSN	147	84,00	PDRI	48	27,43
PLCLR	122	69,71	PDUI	39	22,29
FNE	26	14,86	PNEA	15	8,57

Ces programmes ont été désignés par des taux allant de presque 70% des travailleurs sociaux interrogés pour le Programme de lutte contre le logement rudimentaire à 94,29% pour le PNAFN et 96,57% pour l'AMG1. Pour les autres programmes, les réponses varient entre 8,57% pour le Programme d'éducation des adultes (PEA) et 27,43% pour le PDRI. L'AMG2 a été désigné par 48,57% de l'échantillon. Autrement dit, les travailleurs sociaux n'ont pas pu découvrir le lien entre les autres programmes sociaux et les autres dimensions ou les autres formes de la pauvreté. Les programmes et institutions de développement, d'emploi, de formation professionnelle, de lutte contre l'analphabétisme, les mesures prises dans le cadre des régimes de sécurité sociale, etc., sont ainsi ignorés.

Toutefois, il est important de signaler que ces réponses démontrent manifestement que les travailleurs sociaux sont bien imprégnés par le discours sociopolitique et institutionnel, ainsi que par leurs expériences professionnelles dans la désignation des programmes de lutte contre la pauvreté car, effectivement, ce sont ces programmes qui sont officiellement reconnus dans la politique sociale en tant que programme de lutte contre la pauvreté.

#### **D. Des pratiques erronées et non professionnelles**

En outre, des pratiques erronées ont été reconnues entraînant la privation de certains demandeurs d'aides sociales de leurs droits à cause de mauvaises manipulations de données et d'outils de travail. En effet, la plupart des travailleurs sociaux interrogés ont signalé des pratiques fausses concernant notamment le calcul du revenu individuel annuel moyen de demandeurs d'aide sociale. Comme l'on a vu dans des paragraphes précédents, la formule mathématique énoncée dans le circulaire n° 5 du 15 Mai 1998 du Ministre des Affaires sociales définit deux étapes pour calculer ce revenu individuel annuel moyen ;

La première étape consiste à calculer le revenu familial annuel selon la formule suivante :

$$\text{Revenu familial annuel} = \frac{\text{Revenus annuels des membres de la famille} + \text{dépenses familiales annuelles}}{2}$$

La seconde étape consiste à calculer le revenu individuel annuel moyen selon la formule suivante :

$$\text{Revenu individuel annuel moyen} = \frac{\text{Revenu Familial annuel}}{\text{Nombre de personnes dans la famille}}$$

La grande majorité des travailleurs sociaux ignorent ces formules et ne savent pas les utiliser. Ils ne font pas, non plus, le lien entre ces formules et le questionnaire destiné aux familles nécessiteuses, notamment les questions 24, 27, 36, 37, 38 et 39 relatives aux revenus annuels des membres de la famille et les questions 32, 33, 34 et 35 relatives aux dépenses annuelles de la famille ; de là découlent les pratiques fausses signalées par les travailleurs sociaux interrogés.

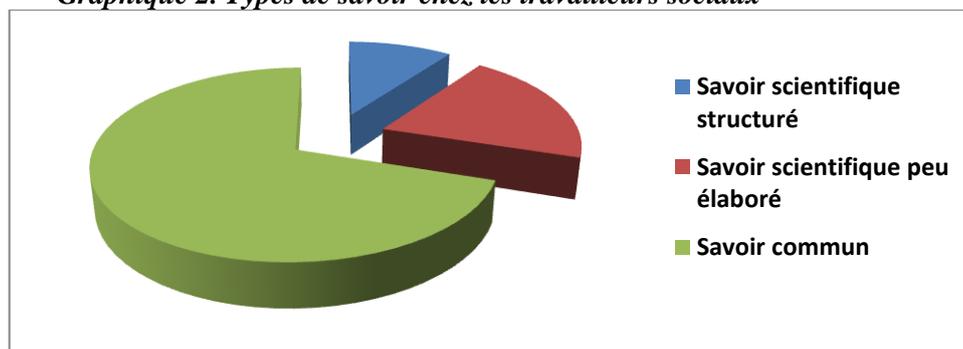
Ces pratiques fausses résident principalement dans le fait suivant : à partir d'un élan humanitaire et d'une attitude volontariste déterminée à faire valoir et défendre les intérêts et les droits sociaux des demandeurs d'aide sociale auprès des comités régionaux, certains travailleurs sociaux essaient de faire de telle sorte que le revenu individuel moyen des familles pauvres soit inférieur au seuil de pauvreté. Pour cela, ils gonflent d'une façon délibérée les dépenses familiales annuelles, c'est-à-dire qu'ils avancent dans les questionnaires des informations truquées relativement aux questions concernant les dépenses familiales.

L'idée est qu'en gonflant les dépenses, ils peuvent situer le revenu individuel annuel moyen au dessous du seuil de pauvreté alors que c'est exactement le contraire qui se produit à cause de la formule de calcul retenue. Du coup, les familles concernées par ces pratiques trompeuses se trouvent sanctionnées car, à partir du moment où les dépenses sont calculées directement comme des revenus familiaux, leurs revenus individuels annuels moyens se retrouvent souvent à un niveau supérieur au seuil de pauvreté en vigueur. Par conséquent, les droits qui reviennent à ces familles d'être identifiées comme des familles nécessiteuses et de recevoir l'assistance sociale correspondante, se trouvent annulés.

D'une façon générale, il semble que les connaissances scientifiques, techniques et sociales sont insuffisantes pour la pratique du Travail social et que les connaissances acquises et exprimées sont le résultat d'une rhétorique diffusée par les textes institutionnels ou par les médias que le fruit de lectures ou de formations spécialisées. Bref, les connaissances exprimées par les travailleurs sociaux ne permettent pas de distinguer un professionnel du service social de celui qui ne l'est pas.

Le graphique camembère nous présente une extrapolation sur la répartition des types de savoir présents chez les travailleurs sociaux : Peu de savoir scientifique structuré chez une minorité de travailleurs sociaux, un savoir scientifique peu élaboré chez une fraction plus importante de travailleurs sociaux, et un savoir commun qui domine chez la majorité.

**Graphique 2. Types de savoir chez les travailleurs sociaux**



### **3. Pratiques professionnelles des intervenants sociaux**

L'évaluation des pratiques professionnelles des travailleurs sociaux a pour objectif de savoir dans quelle mesure l'intervention sociale permet effectivement de combattre la pauvreté en permettant à certaines familles nécessiteuses de se soustraire de la situation de pauvreté ou, au moins, à mener une vie décente dans le cadre de l'assistance sociale. Pour ce faire, on a besoin d'abord de dresser un tableau descriptif des formes d'intervention sociale telle qu'elle se déroule réellement dans les établissements sociaux et de la confronter par la suite à notre idéaltype de l'intervention sociale. L'évaluation a porté sur les axes suivants :

- Comment définir les objectifs de l'intervention sociale ?
- Comment analyser une situation de pauvreté ?
- Quelles sont les tâches que le T.S. réalise ordinairement avec les pauvres ?
- Quelles sont les étapes du processus d'intervention ?
- Comment se fait la tenue du dossier ?
- Comme se réalise le suivi de la famille ?

Nous partons de l'idéaltype de l'intervention selon lequel une intervention sociale menée selon les normes scientifiques et professionnelles devrait combiner d'une façon intelligible des méthodes du service social et des procédures institutionnelles de travail. En matière de lutte contre la pauvreté, l'intervenant social devrait avoir un objectif clair relativement à la situation sociale de la famille pauvre objet de son intervention. Ces objectifs devraient conduire à un changement significatif dans les conditions de vie de la famille et devraient se situer entre les choix suivants : ou bien aider la famille à briser le cercle de la pauvreté dans une perspective de temps déterminée par la situation sociale de la famille, elle-même, ou bien aider la famille à subvenir à ses besoins sociaux tout en préservant son statut d'assistée sociale. En outre, cet idéaltype de l'intervention sociale devrait suivre scrupuleusement les étapes du processus de l'intervention et se doter d'un projet d'intervention inscrit dans une période de temps déterminé, dans lequel sont signalés en détail les objectifs, les moyens, les responsabilités, les tâches et les procédés de suivi et d'évaluation.

#### **A. Objectifs de l'intervention sociale**

Ainsi, en ce qui concerne les objectifs de l'intervention sociale, qui ont constitué l'objet de questions ouvertes multiples, les réponses ont démontré que les travailleurs sociaux n'ont aucun rôle réel dans la détermination de ces objectifs. C'est le client lui-même ou l'institution sociale qui déterminent, pour le travailleur social l'objet de son intervention. Deux raisons principales nous permettent de constater cela :

D'abord, concernant la nature des objectifs, les travailleurs sociaux citent plusieurs formes d'objectifs sans rapport direct avec le changement de la situation de la famille. Pour les uns l'objectif de l'intervention est institutionnel, il consiste à distribuer les aides sociales aux ayants droits ou à mettre en œuvre les programmes sociaux : « le but c'est de bien appliquer les programmes (...) ». Pour certains autres intervenants l'objectif est humanitaire, il consiste à satisfaire les besoins des familles et à soulager leurs souffrances : « le but essentiel de mon travail c'est de soulager les souffrances de certaines familles, en particulier dans des périodes spécifiques de l'année (...) ». L'objectif est plus terre à terre pour une fraction importante de travailleurs sociaux, il consiste à vérifier l'éligibilité des familles à l'aide sociale, c'est-à-dire à savoir si les familles ont droit à l'assistance sociale demandée : « mon travail consiste à s'assurer que l'aide sociale aille à celui qui la

mérite (...) », etc. Le tableau suivant récapitule les principales réponses sur la question ouverte suivante : « quel est l'objectif principal de votre travail avec les familles nécessiteuses ? ». On a pu classer les réponses dans les catégories suivantes. Chaque travailleur social pouvant avancer des propositions différentes.

**Tableau 8. Les objectifs de l'intervention sociale selon Réponses libres des T.S.**

	<b>Fréquences</b>	<b>Taux</b>
Soulager les souffrances	41	23,43
Appliquer les programmes sociaux	67	38,29
Vérifier l'éligibilité à l'aide sociale	53	30,29
Satisfaire le besoins des familles	78	44,57

Cette question a été consolidée par les réponses à une question fermée invitant les travailleurs sociaux à mettre dans un ordre décroissant ce qui correspond le plus à la nature du service social pratiqué avec les populations pauvres. Le tableau suivant récapitule les principaux résultats.

**Tableau 9. Les objectifs de l'intervention sociale selon Réponses fermées des T.S.**

	<b>Fréquences</b>	<b>Taux</b>
Accroître l'autonomie des pauvres	12	6,67
Appliquer les programmes sociaux	35	20,00
Distribuer les aides sociales	58	33,33
Sélectionner les bénéficiaires	47	26,67
Aider à briser le cercle de pauvreté	23	13,33
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>100,00</b>

Ainsi, l'accroissement de l'autonomie des pauvres vis-à-vis des établissements sociaux, notamment en les aidants à briser le cercle de la pauvreté occupent respectivement la dernière position avec un taux de 6,67% et l'avant dernière position avec un taux de 13,33% dans la liste d'objectifs proposés aux travailleurs sociaux. Les objectifs officiels relatifs à la distribution de l'aide sociale, à la sélection des bénéficiaires et à l'application des programmes sociaux occupent une position centrale dans la pratique professionnelle des travailleurs sociaux.

D'autre part, l'objectif ne constitue pas un élément du processus de l'intervention. Donc, il ne revient pas au travailleur social de le déterminer. Ainsi, à la question « qui fixe les objectifs de l'intervention sociale ? », 8% seulement de travailleurs sociaux interrogés pensent que c'est l'intervenant social lui-même, alors que 37.14% estiment que c'est l'institution sociale. 28.57% estiment que c'est le client lui-même qui doit fixer ces objectifs. La confusion est bien installée chez les travailleurs sociaux entre les objectifs de l'intervention sociale, l'objet de la demande d'aide sociale et les fonctions de l'institution. Le rôle du travailleur social consiste alors, dans ce schéma, à assurer que les attentes du client coïncident ce que l'institution sociale peut octroyer, dans les limites des ressources disponibles ainsi que dans les limites des critères d'éligibilité.

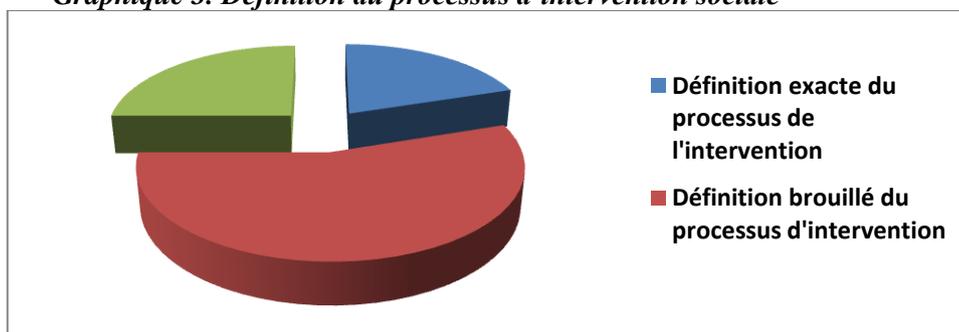
**Tableau 10. Qui détermine Les objectifs de l'intervention sociale**

	<b>Fréquences</b>	<b>Taux</b>
L'institution sociale	65	37,14
Le programme social	34	19,43
Le client	50	28,57
l'intervenant social	14	8,00
Les autorités locales	12	6,86
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>100,00</b>

Toutefois, la détermination du processus d'intervention s'est avérée moins problématique pour une bonne partie de travailleurs sociaux dans la mesure où les étapes de ce processus, en tant que processus de résolution de problème et en tant que démarche méthodique fondamentale dans les sciences de l'action, sont bien présentes dans leurs esprits. Mais, chez une partie non négligeable de travailleurs sociaux la confusion est bien présente entre, d'une part, les étapes du processus d'intervention et, d'autre part, la démarche procédurale et institutionnelle qui ordonne leur travail administratif ainsi que leurs relations avec les demandeurs d'aide sociale.

Appelés à définir ces étapes d'intervention, les travailleurs sociaux ont apporté des réponses qui se présentent, d'une façon générale, dans trois grandes catégories. Le graphique, ci-bas présenté, illustre cette présentation. La première catégorie de réponses concerne une frange de travailleurs sociaux qui a bien défini, d'une façon très lucide, les étapes du processus d'intervention telle qu'énoncées dans les œuvres scientifiques de méthodologie, bien que cette catégorie ne représente qu'une minorité de travailleurs sociaux. La seconde catégorie concerne une frange de population qui a présenté un schéma brouillé ou mitigé de ces étapes mélangeant des étapes méthodiques et des étapes procédurales. Cette catégorie constitue la majorité des réponses. La troisième catégorie de réponses concerne une frange de travailleurs sociaux prenant, catégoriquement, les étapes procédurales pour des étapes de l'intervention sociale : La réception de la demande d'aide sociale, la réalisation de l'enquête sociale, la constitution du dossier, la prise de décision par l'instance compétente et la réception de l'aide sociale par le client. Cette catégorie représente, également, une minorité de travailleurs sociaux.

**Graphique 3. Définition du processus d'intervention sociale**



### **B. L'analyse d'une situation de pauvreté et pistes d'intervention**

L'analyse d'une situation sociale a pour vocation, en travail social et dans les sciences de l'action, en général, de déterminer les éléments de la situation sociale posant problème, non seulement du point de vue subjectif du demandeur de l'aide sociale, mais aussi à partir d'un point de vue scientifique et d'un point de vue institutionnel. Par point de vue subjectif, nous entendons les besoins et les souffrances tels que vécus et exprimés par

le demandeur d'aide sociale lui-même. Par point de vue scientifique, nous entendons la capacité du travailleur social à déceler les différents éléments, manifestes et latents, qui se rattachent à la situation sociale, en question, et à établir les relations de causes à effets entre ces éléments et à établir un schéma exhaustif et détaillé des conditions qui rendent cette situation sociale intelligible. Par point de vue institutionnel, nous entendons, la capacité du travailleur social à établir la relation entre la situation problème de son client et l'ensemble des droits sociaux et des aides sociales prévus par la législation sociale et les programmes sociaux.

De cette analyse de la situation sociale découle par la suite les solutions possibles, les objectifs et le projet d'intervention tout entier. Autrement dit, l'analyse des situations sociales permet un diagnostic des éléments qui posent problème et ouvre sur des pistes d'intervention qui diffèrent d'un cas à l'autre selon les énoncés mêmes des situations diagnostiquées. Le savoir et le savoir-faire du travailleur social consiste précisément à découvrir de la façon qui lui paraît la plus rationnelle, en partenariat avec son client, les pistes les plus appropriées et susceptibles d'apporter un changement significatif dans les conditions de vie du client et ce, dans les limites des possibilités offertes par les conditions internes de la situation sociale et les par les conditions externes qui l'environnent.

Ainsi, une analyse correcte de la situation sociale de la famille objet de l'intervention devrait aboutir à des conclusions institutionnelles et à des conclusions scientifiques. Sur le plan institutionnel, les conclusions doivent établir si la famille est nécessiteuse, ou si elle est à revenu limité, ou si elle entre dans l'éventail des catégories à besoins spécifiques (personnes âgées, handicapées, femmes à besoins spécifiques, etc.). Elles doivent également indiquer l'ampleur des besoins de la famille, l'urgence de l'intervention et le rang de priorité par rapport aux familles de la même catégorie. Plus directement, il s'agit de vérifier dans quelle mesure les conditions de la famille lui ouvrent droit à l'assistance permanente et/ou à l'assistance occasionnelle. Il s'agit de permettre aux décideurs d'accorder ou non l'aide sociale notamment le PNAFN, la carte de soins gratuits et les autres formes d'aides sociales.

Sur le plan scientifique, les conclusions doivent permettre de situer la famille pauvre par rapport aux différentes pistes d'intervention possibles. Elles doivent permettre de répondre aux questions suivantes :

- Concernant le type de pauvreté dans lequel évolue la situation de la famille, S'agit-il d'une pauvreté structurelle, d'une pauvreté conjoncturelle, d'une pauvreté accidentelle ?
- Concernant le cercle de pauvreté, s'agit-il d'un cercle ouvert ou d'un cercle fermé de pauvreté ?
- Concernant les pistes de l'intervention, s'agit-il d'une assistance sociale permanente axée sur la satisfaction des besoins, ou d'une assistance sociale conjoncturelle axée sur la promotion des revenus, ou d'une assistance à longue durée axée sur la promotion des potentialités de la famille, ou d'une assistance combinant des pistes diverses ? etc.
- Concernant les moyens de l'intervention sociale, quels sont les programmes sociaux et quelles sont les méthodes de service social appropriés à cette situation sociale.

Il était question, donc, de savoir dans quelle mesure les travailleurs sociaux sont capables de réaliser un diagnostic de la situation sociale et de déterminer les traits jalonnant les pistes d'interventions appropriées.

Le schéma de l'analyse de la situation sociale, telle qu'elle se déroule réellement, est un peu différent de ce que nous venons de décrire. Nous avons pu constater une confusion entre cette analyse et les techniques et mêmes les instruments de collecte des données. Selon les travailleurs sociaux interrogés, l'analyse de la situation sociale consiste, donc, à réaliser une enquête sociale notamment par le moyen de l'administration d'un questionnaire, en l'occurrence le questionnaire destiné aux familles nécessiteuses, les visites à domiciles, les entrevues, les entretiens de bureau, etc.

Nous avons pu constater, également, que les objectifs de l'analyse consistent à vérifier si la demande d'aide sociale est crédible et si les critères officiels s'appliquent à cette situation pour, en effet, faciliter aux instances compétentes (les comités locales, régionales et parfois centrales) de prendre la décision appropriée, relative à l'octroi ou non de l'aide sociale demandée. « ... je passe le questionnaire, je fais une visite à domicile pour voir les conditions de logement de la famille, je fais des entretiens avec les personnes concernées et à la lumière de tout ça, je peux déduire si les conditions de la famille lui ouvrent droit à ce qu'elle demande comme aide sociale ; la plupart du temps, il s'agit du PNAFN ou de la carte de soins gratuits »<sup>4</sup>. C'est ce que nous avons constaté à partir des questionnaires notamment à partir des réponses à la question suivante « vous analysez les conditions de la famille pour aboutir à quels types de conclusions ? ». Le tableau suivant récapitule les réponses en accordant la valeur « Oui » pour le choix de la proposition et la valeur « Non » pour la non considération de la proposition.

**Tableau 11. Les buts de l'analyse des situations sociales selon les T.S.**

	Oui	Non	Total
Si la famille a droit à l'assistance sociale	168	7	175
Si les critères de sélection s'appliquent à la famille	123	52	175
Si la famille peut bénéficier des aides permanentes et occasionnelles	171	4	175
Si la famille est nécessiteuse ou à revenu limité	80	95	175
Si la famille peut échapper à la situation de pauvreté	31	144	175
Si la famille vit dans une pauvreté permanente ou conjoncturelle	24	151	175
Si la famille a des potentialités exploitables	33	142	175

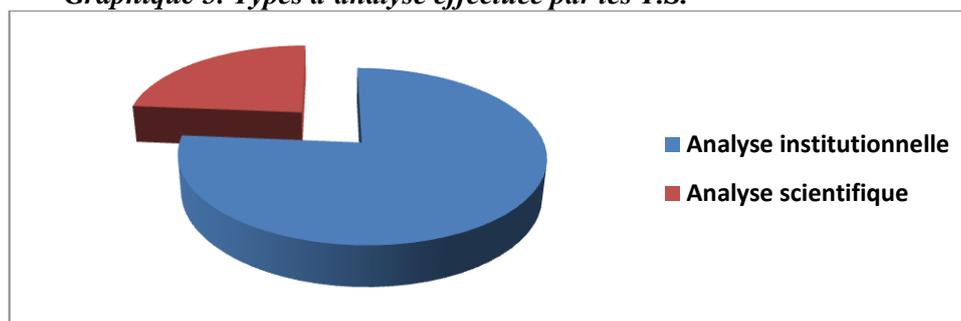
Les réponses indiquent que l'analyse des situations sociales des familles porte essentiellement sur des objectifs institutionnels. La majorité des réponses sont focalisées, ainsi, sur les questions qui permettent aux programmes sociaux et aux institutions sociales de bien fonctionner et non sur les questions qui permettent de pronostiquer les conditions et les éléments dans la situation sociale qui permettent d'y induire un changement significatif et notamment de briser le cercle de pauvreté. Le tableau suivant cumule les réponses et les répartit sur les deux types d'analyse : l'analyse institutionnelle et l'analyse scientifique.

**Tableau 12. Types d'analyse effectuée par les T.S.**

	Oui	Non
Analyse institutionnelle de la situation sociale	542	158
Analyse scientifique de la situation sociale	168	532

<sup>4</sup> Source : les entrevues avec les travailleurs sociaux.

**Graphique 5. Types d'analyse effectuée par les T.S.**



### C. Les tâches réalisées par les travailleurs sociaux

La pratique professionnelle, abordée en termes de tâches et de missions, démontre que les travailleurs sociaux se contentent généralement de réaliser les missions purement institutionnelles. Celles-ci ne dépassent pas le cadre de la passation d'un questionnaire, ou la réalisation d'un entretien, ou d'une visite à domicile, ou la rédaction d'un rapport, etc. Tout cela se déroule selon des consignes bien déterminées, soit au niveau local par l'institution sociale, soit au niveau central par l'administration de tutelle. C'est ce que nous constatons, en effet, à partir des réponses des travailleurs sociaux à la question suivante « cocher les propositions qui vous paraissent en rapport direct avec votre pratique professionnelle ». Les travailleurs sociaux ont été invités à choisir une proposition ou des propositions multiples à partir de leurs expériences professionnelles. Le tableau suivant présente les propositions et les travailleurs sociaux ont été invités à accorder la valeur « oui » ou la valeur « non » à chaque proposition.

**Tableau 13. Tâches réalisées généralement par les T.S.**

	Oui	Non	Total
Je passe un questionnaire	175	0	175
je fais une visite à domicile	166	9	175
je fais un entretien	142	33	175
j'applique des grilles d'analyse	9	166	175
je recours à des théories scientifiques	15	160	175
j'isole les problèmes	56	119	175
j'établis des relations causales	37	138	175

Le tableau comporte des propositions qui peuvent être attribuées à la pratique institutionnelle du service social, il s'agit des trois premières propositions, et des propositions qui peuvent être attribuées à la pratique scientifique du service social, ce sont les quatre dernières propositions. Les réponses indiquent que la démarche institutionnelle l'emporte largement sur la démarche scientifique. Le tableau suivant cumule les réponses du tableau précédent et permet d'estimer le poids de la pratique institutionnelle par rapport à celui de la pratique scientifique. Le graphique illustre la répartition de ces deux types de pratiques professionnelles.

**Tableau 14. Types de pratiques professionnelles des T.S.**

	Oui	Non
Pratique institutionnelle de l'analyse	483	42
Pratique scientifique de l'analyse	117	583

Toutefois, si, institutionnellement parlant, les travailleurs sociaux ne sont pas appelés à diagnostiquer les situations problème de leurs clients, ni de découvrir les pistes accessibles pour engager la situation sociale, objet de l'intervention, dans un processus de changement, en contre partie, ils ne sont pas défendus d'exercer leur travail selon la démarche du travail social. Ainsi, l'intervention sociale, qui ne dépassent pas la plupart du temps la réalisation des missions que confie l'institution au travailleur social et les initiatives de celui-ci pour faire valoir le droit de son client à l'aide sociale permanente ou occasionnelle, semble être déterminée plus par les traditions institutionnelles installées depuis la naissance du service social que par la formation académique des intervenants ou par les textes de procédures qui parfois n'existent pas.

#### **D. Tenue des dossiers et Suivi des familles**

Tenir un dossier social d'une famille pauvre n'est pas seulement le fait d'archiver les différentes pièces administratives demandées par l'institution sociale ou par les programmes sociaux, bien que cela constitue la conception courante. Un dossier social, en travail social, devrait donc contenir non seulement ces pièces administratives mais, également tous ce qui se rapporte à la pratique de l'intervention sociale dans ses deux volets institutionnels et scientifique. Ainsi, un dossier social doit comporter les pièces exigées que la démarche institutionnelle par la démarche scientifique, notamment les pièces suivantes : Pièces d'identité et Pièces administratives, Enquêtes sociales, Comptes rendus d'entrevues, Comptes rendus de visites à domicile, Grilles d'analyse de problèmes, Rapport de diagnostic de la situation sociale, Projet d'intervention, Plan de travail, Rapport d'avancement du projet d'intervention, Suivi des transformations dans la situation sociale, Evaluation technique et sociale, etc.

Un dossier social doit reconstituer non seulement le déroulement de l'intervention sociale depuis son déclenchement mais, elle devrait permettre, également, de reconstituer l'évolution de la situation sociale depuis son apparition en tant que situation problème. Un dossier social c'est donc l'intervention elle-même et la situation sociale en format administratif archivable et consultable à tout moment. Il permet d'avoir une image synchronique de n'importe quel moment du processus mais, il permet aussi d'avoir une image animée et diachronique de l'ensemble du processus. Son utilité essentielle réside, ainsi, dans le fait qu'il permet de suivre la situation sociale au cours de son évolution et au cours de sa transformation et de planifier, à partir de là, les actions indispensables pour apporter les corrections et le soutien nécessaire.

Pour cela, les travailleurs sociaux ont été invités à décrire le contenu des dossiers des familles pauvres avec lesquelles ils travaillent. Les réponses étaient éloquentes en ce sens qu'elles révélaient un contenu maigre qui confirme le fait que le travail social est quasiment absent de la pratique professionnelle des travailleurs sociaux et des institutions sociales. Les dossiers comportent, la plupart du temps, selon les travailleurs sociaux interrogés, des pièces d'identité, des pièces administratives diverses, des enquêtes sociales, des rapports et des correspondances.

Il va de soi, donc, que ces dossiers ne permettent pas le suivi des situations sociales des familles. Pire encore, ces dossiers expriment l'absence quasi totale de suivi des situations sociales des familles pauvres. L'intervention sociale, ou bien elle s'arrête dès qu'une décision positive ou négative est prise l'égard du droit de la famille à l'aide sociale, ou bien elle est discontinuée et fragmentée. Le cheminement est déterminée soit par des échéances institutionnelles, comme les périodes de renouvellement des cartes de soins gratuits, soit par des initiatives émanant de la famille elle-même se présentant au travailleur

social, de temps en temps, pour soulever une affaire se rapportant la plupart du temps à l'assistance sociale.

Le suivi planifié de la situation sociale de la famille est quasiment absent sauf dans des cas très exceptionnels de la pratique professionnelle dominante. C'est ce qui ressort du tableau suivant dans lequel figurent les réponses à la question suivante « quand vous décider de suivre la situation sociale de la famille ? »

**Tableau 15. Suivi de la situation sociale de la famille pauvre**

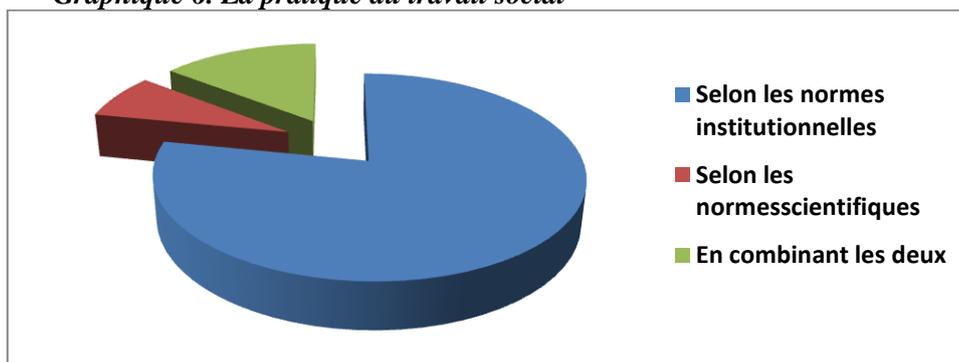
	Oui	Non	Total
Échéance de renouvellement de l'aide	124	51	175
Nouvelle demande d'aide	86	89	175
Problème rencontré par la famille	75	100	175
Suivi de l'évolution de la situation familiale	16	159	175
Suivi planifié	17	158	175

En outre, à la question fermée invitant les travailleurs sociaux à répondre à ce qui suit « est ce que vous pratiquez le service social selon des normes institutionnelles ou selon des normes scientifiques ou en combinant les deux types de normes ? » les réponses des travailleurs sociaux se présentent comme dans le tableau et le graphique suivant. La pratique du travail social se fait la plupart du temps selon les normes institutionnelles.

**Tableau 16. La pratique du travail social**

	Fréquences	Taux
Selon des normes institutionnelles	128	73,14
Selon des normes scientifiques	16	9,14
En combinant les deux	31	17,71
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>100,00</b>

**Graphique 6. La pratique du travail social**



Une majorité de 128 travailleurs sociaux soit un taux de 73,14%, déclarent qu'ils exercent le service social selon des normes purement institutionnelles contre 16 travailleurs sociaux soit un taux de 9,14% déclarant exercer le service social selon ses normes scientifiques et 31 travailleurs sociaux soit un taux de 17,71% estimant combiner les deux types de normes. D'une façon générale, les données disponibles indiquent l'absence quasi-totale de pratiques d'intervention sociale qui répondent aux normes scientifiques et méthodiques du travail social. Les pratiques professionnelles de type administratif sont fortement présentes. Il semble incontestable, donc, que les travailleurs sociaux n'ont pas la tradition, ni la mission d'analyser la situation sociale de la famille pauvre ou, de développer un projet d'intervention avec des objectifs adaptés à la situation sociale.

Il semble, également, que le travail qui se déroule est insensible à la différence entre les situations sociales des pauvres en ce qui concerne les perspectives de chacune et ses chances d'échapper à la pauvreté. Ainsi, on ne cherche pas à définir la nature de la pauvreté dans chaque situation sociale. On ne cherche pas à savoir si la situation sociale renvoie à un cercle vicieux de pauvreté, et donc rééductible, ou à une situation sociale ouverte perméable à l'intervention sociale à court, à moyen ou même à long terme.

En outre, aucun suivi en vue d'évaluer l'évolution de la situation sociale par rapport à la situation de départ et par rapport aux nouvelles nécessités d'intervention. Le travail auquel s'adonne le travailleur social est trop simpliste par rapport un problème social qualifié de complexe et de multidimensionnel. L'objectif n'est pas de prospecter les conditions d'un projet d'intervention sociale qui permet à la famille de dépasser sa situation de pauvreté. L'objectif est de collecter des données pour permettre aux décideurs de déterminer si la situation sociale de la famille lui ouvre droit à l'aide sociale. Pour ce faire, le travailleur social se contente généralement d'un travail de type administratif et du rôle d'enquêteur social. La décision appartient à des décideurs statuant au niveau local ou au niveau régional.

En somme, le travailleur social semble être un instrument au service des programmes sociaux, des institutions sociale et au service des décideurs. Il leur permet d'identifier les populations cibles qui peuvent bénéficier des aides sociales prévues par les différents programmes sociaux. La pratique du travail social est très réduite sinon absente. Les connaissances théoriques et pratiques sont à un niveau qui ne permet, certes, pas une pratique professionnelle efficace.

La notion d'intervention sociale a subi une nette transformation chez la majorité des travailleurs sociaux tunisiens. Selon l'idée répandue, faire une intervention sociale c'est visiter une famille pour faire une enquête ou même pour déposer une convocation, octroyer une aide sociale, faire un entretien au bureau, faire une médiation entre le client et d'autres institutions. Bref, l'intervention sociale correspond à tout acte qui est de type administratif. L'administration utilise cette notion de la même façon. C'est-à-dire que le concept d'intervention sociale est utilisé d'une façon très légère et même déformée pour décrire le travail quotidien du travailleur social. Le schéma suivant peut illustrer nos constatations relatives à l'écart entre un idéaltype de l'intervention sociale et une pratique professionnelle déformée.

**Tableau 17. Intervention en tant qu'idéaltype et entant que pratique**

<b>Intervention social en tant qu'idéaltype</b>	<b>Intervention social en tant que pratique</b>
Référentiels scientifiques	Référentiels institutionnels
Travail scientifique sciences de l'action	Travail administratif
Processus d'intervention	Procédures administratives
Application: méthodes de service social	Application des programmes sociaux
Objectif : induire un changement social	Objectif : distribution de l'aide sociale
Travail planifié	Travail par missions
Suivi de l'évolution des situations, etc.	Contrôle administratif, etc.

Cet écart entre la concept d'intervention sociale, tel qu'il est enseigné à l'université ou tel qu'il est utilisé dans la formation professionnelle des travailleurs sociaux, et la notion d'intervention sociale telle qu'elle est utilisée et pratiquée dans les divers champs sociaux, est la source de beaucoup d'embarras chez les étudiants de service sociale qui font des stages dans les établissement sociaux et qui se plaignent, dans leurs rapports de stage, de l'écart entre le théorique du travail social et sa pratique. Les travailleurs sociaux accusent l'administration et les traditions dominantes instaurées depuis la naissance du

service social en Tunisie. La nature du travail demandé par l'institution, le volume du travail, le nombre réduit des T.S. par rapport au nombre des clients sociaux, et d'autres facteurs, ne permettent ni l'exercice du travail social ni l'acquisition du savoir nécessaire à cet exercice.

**Tableau 18. Facteurs expliquant les pratiques professionnelles dominantes**

	Oui	Non	Total
Volume du travail important	116	59	175
Contraintes institutionnelles	137	38	175
Contraintes politiques	86	89	175
Manque de moyens	164	11	175
Manque de formation	76	99	175
Espaces inadaptés	94	81	175
Autres facteurs	32	143	175

### **E. Efficacité de l'Intervention sociale**

Dans ces conditions, on ne peut pas affirmer sur la base de l'intervention sociale que la pauvreté régresse ou que les populations pauvres assistées parviennent grâce à l'aide sociale, à subvenir à leurs besoins essentiels et à améliorer leurs conditions de vie. La pratique du travail social n'est pas axée sur ces objectifs et, donc, les moyens et les techniques utilisés par les intervenants sociaux ne sont pas conçus pour réaliser ces objectifs de façon intentionnelle. En outre, le suivi des situations familiales n'existe pas, il n'est pas pratiqué systématiquement par les travailleurs sociaux et, donc, les dossiers de familles ne comportent pas d'informations qui permettent de constater si ces objectifs sont réalisés ou non.

Autrement dit, à partir du moment où l'impact du travail social est décelé non pas uniquement dans les corrélations entre des indicateurs quantitatifs (bien que c'est très important) mais plutôt dans le suivi des situations sociales et en confrontant les situations de départ à des situations d'arrivée par rapport aux objectifs de l'intervention, nous pouvons aisément constater que le travail et les moyens indispensables pour produire des informations et des statistiques sur les familles ayant réalisé un changement significatif dans leurs conditions de vie grâce à l'aide sociale et grâce à l'intervention sociale n'existent pas en Tunisie, d'où le fait, que l'on ne peut pas savoir si la pauvreté régresse ou non grâce à la mise en pratique des programmes et des transferts sociaux.

D'autre part, l'écart entre cet idéaltype de l'intervention sociale et les pratiques professionnelles dominantes pourrait comporter une valeur explicative, si l'on admet la méthodologie de Weber, dans la mesure où il est envisageable d'expliquer l'importance ou la faiblesse de l'effet des programmes et des transferts sociaux sur la dynamique de la pauvreté à partir de cet écart. Car, si on constate que c'est le grand écart entre les référentiels et les pratiques cela voudrait dire que l'impact du travail social est à un niveau très bas sinon nul. Cela voudrait dire, également, qu'il n'y avait pas de projets d'intervention qui concrétisent l'existence de ce travail social et que l'effet des programmes et des transferts sociaux se réalise d'une façon mécanique c'est-à-dire grâce à des corrélations positives ou négatives entre des variables sur lesquels le travailleur social n'a aucune idée et parmi lesquels ne figure pas le travail social.

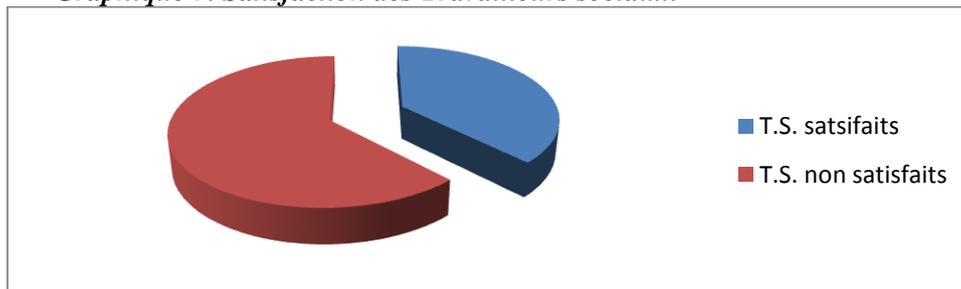
Le travail social repose sur l'action réflexive du travailleur social. Il repose sur l'action intentionnée, guidé par des objectifs, qui emploie des moyens et des instruments, et qui cherche un impact bien définie mesurable avec des indicateurs concrets, etc. « le travail social change aussi de signification : il ne s'agit plus seulement d'assister, et encore moins de distribuer seulement des ressources, mais bien de susciter des relations d'échange visant à respecter pleinement le client afin de développer ses activités et ses possibilités de participation »<sup>5</sup>. Quand cela n'existe pas, on ne serait pas en mesure de parler d'impact du travail social.

La satisfaction professionnelle des travailleurs sociaux tunisiens se trouve, ainsi, à un niveau très bas. Les conditions de travail, les méthodes de travail, le statut professionnel et même social du travail social, ses rapports avec les différents partenaires impliqués dans la gestion des programmes sociaux, notamment les autorités locales, etc., sont conditionnés par cet écart. Le tableau suivant exprime l'ampleur de l'insatisfaction professionnelle chez les travailleurs sociaux.

**Tableau 19. Satisfaction professionnelle Des T.S.**

	<b>Fréquences</b>	<b>Taux</b>
Satisfait	66	37,70
Non satisfait	109	62,30
<b>Total</b>	175	100,00

**Graphique 7. Satisfaction des Travailleurs sociaux.**



#### **4. Profil de la pauvreté en Tunisie selon les travailleurs sociaux**

Les travailleurs sociaux occupent une position stratégique dans le champ de la pauvreté. Cette position leur permet d'avoir une vision plus directe sur le profil de la pauvreté et sur son évolution telle qu'elle se présente effectivement aux services sociaux. Ils sont, donc, mieux positionnés pour apporter des informations tangibles se rapportant directement aux populations pauvres. Nous nous proposons, dans la présente section, de reconstituer la dynamique de la pauvreté à partir de la perception des travailleurs sociaux de leur champ d'action et à partir de leurs rapports professionnels avec les populations pauvres, notamment avec les bénéficiaires de l'aide sociale à savoir les familles nécessiteuses et les familles à revenu limité.

En se basant sur une batterie de cinq paramètres, nous comptons obtenir de la part des travailleurs sociaux des informations valables pour réaliser cette construction. L'objectif étant de dresser un profil de la pauvreté propre aux travailleurs sociaux et d'en mesurer l'écart par rapport au profil de pauvreté tel qu'il est établi par l'INS et tel qu'il est admis par le discours officiel. Nous partons de notre conception sociologique de la

<sup>5</sup> J. M. Dutrenit : Op. Cit. p. 2.

pauvreté selon laquelle celle-ci serait appréhendable dans les systèmes de solidarité et dans les relations d'aide sociale qu'une société développe avec des populations considérées en situation de besoin.

Pratiquement, le travailleur social assure le fonctionnement de ces systèmes de solidarité et rend possible, par la même occasion, l'émergence et l'entretien de ces relations d'aide, d'où cette position centrale qu'il occupe dans le champ de la pauvreté que l'on a considérée comme position stratégique et comme source d'informations importantes pouvant être utilisées pour comprendre la dynamique de la pauvreté. Logiquement parlant, un constat professionnellement et objectivement réalisé par les travailleurs sociaux devrait corroborer le schéma officiel concernant et la structure de la pauvreté et son évolution.

Notre travail va consister, donc, à dégager les attitudes et les perceptions des travailleurs sociaux relatives au profil de la pauvreté qui se sont développées au cours de leurs expériences professionnelles avec les populations fréquentant les établissements sociaux. Il s'agit, ensuite, de confronter ces perceptions aux données émanant de l'INS et du MAS, que l'on a analysé dans les chapitres précédents. Notre hypothèse énonce que les attitudes et les perceptions des travailleurs sociaux rendraient compte d'un profil de pauvreté différent de celui dressé par l'INS mais plus proche de celui que l'on a dressé sur la base des données du MAS. Les paramètres retenus et autour desquels nous nous sommes entretenus avec les travailleurs sociaux sont les suivants :

- Qui sont les populations pauvres selon les travailleurs sociaux,
- Les besoins sociaux et la consommation chez les populations pauvres,
- Les revenus et le travail chez les populations pauvres,
- Capital humain et potentialités chez les populations pauvres,
- Les réactions ou les systèmes de réponses face à la pauvreté.

#### **A. Qui sont les pauvres selon les travailleurs sociaux ?**

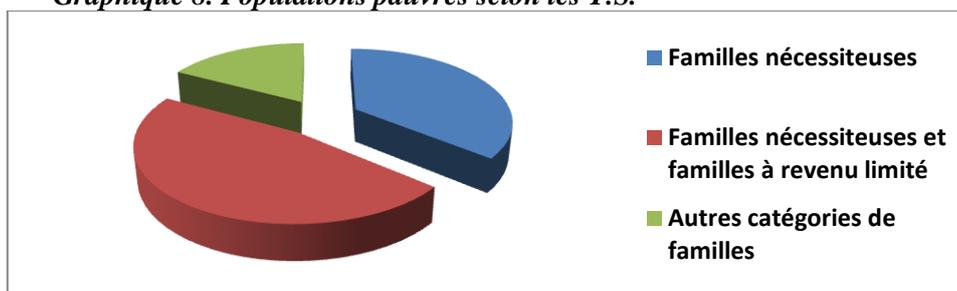
Sur le plan institutionnel, les populations fréquentant les services sociaux demandant l'aide sociale au titre d'insuffisance de moyens pour satisfaire leurs besoins sociaux peuvent être classées en trois catégories : les familles nécessiteuses, dont le revenu individuel annuel moyen est inférieur au seuil de pauvreté, les familles à revenu limité, dont le revenu est inférieur à un certain niveau établi sur la base d'une corrélation entre la taille de la famille et le SMIG et, enfin, les populations qui se situent à l'extérieur des deux catégories précédentes dans la mesure les critères officiels d'insuffisance de revenu ne leurs s'appliquent pas.

Les travailleurs sociaux ont été invités à définir les populations pauvres à partir de leurs expériences avec les populations qui fréquentent les services sociaux pour demander l'aide sociale. Une réponse officielle devrait catégoriquement indiquer les familles nécessiteuses dans la mesure où cette catégorie correspond aux critères établis par l'INS ainsi que par le MAS mais, les réponses ont été très différentes.

**Tableau 20. Populations pauvres selon les T.S.**

	<b>Fréquences</b>	<b>Taux</b>
Familles nécessiteuses	63	36,00
Familles nécessiteuses et famille à revenu limité	82	46,86
Autres catégories non reconnues officiellement	30	17,33
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>100,00</b>

**Graphique 8. Populations pauvres selon les T.S.**



En effet, une minorité seulement de travailleurs sociaux presque, soit 36% des répondants au questionnaire, signalent que les familles nécessiteuses constituent, effectivement, les populations pauvres en Tunisie. Rappelons que les travailleurs sociaux reconnaissent une famille nécessiteuse non pas à partir des critères officiels mais, à partir de l'aide octroyé à cette catégorie sociale soit l'indemnité du PNAFN et la carte de soins gratuits. Une majorité de 82 travailleurs sociaux soit un taux de 46,86% intègre dans la pauvreté, outre les familles nécessiteuses, les familles à revenu limité. Enfin, 30 travailleurs sociaux estiment que la pauvreté peut intégrer, également, d'autres catégories sociales auxquelles les critères institutionnels ne s'appliquent pas. On obtient, par conséquent, une large majorité de travailleurs sociaux, soit environ 64,19%, selon laquelle les critères réels de pauvreté ne correspondent pas forcément aux critères officiels et donc ils se situent plus ou moins à distance par rapport à ce qui est reconnu par la politique sociale.

D'ailleurs l'octroi de l'aide sociale ne dépend pas rigoureusement des critères officiels établis par les différents programmes sociaux. L'évaluation de la situation sociale du demandeur d'aide peut révéler des nécessités d'intervention qui ne tiennent pas compte forcément de ces critères, bien que ceux-ci constituent un élément important dans la détermination des droits sociaux des familles. Ainsi, 124 travailleurs sociaux, soit un taux de 70,83%, estiment que l'évaluation de la situation sociale déterminent dans une large mesure les alternatives d'intervention auprès des familles pauvres

**Tableau 21. L'intervention dépend de :**

	<b>Fréquences</b>	<b>Taux</b>
Critères officiels	29	16,67
L'évaluation de la situation	124	70,83
Demande la famille	12	6,94
Autorités locales	7	4,17
Autres	2	1,39
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>100,00</b>

Cela se confirme par les informations concernant les populations auprès desquelles les travailleurs sociaux sont intervenus car, les réponses indiquent que l'assistance sociale est envisageable non seulement avec les populations auxquelles s'appliquent les critères officiels, bien que celles-ci, constituent l'essentiel de la clientèle de l'assistance sociale, mais aussi avec d'autres catégories de populations. Plus de 90% de travailleurs sociaux déclarent avoir intervenu avec des populations qui n'appartiennent ni à la catégorie des familles nécessiteuses ni à la catégorie des familles à revenu limité.

Toutefois, cela dépend des résultats des enquêtes sociales qui peuvent établir le niveau de la gravité de la situation sociale de manière à lui permettre d'accéder ou non à l'aide sociale. Ainsi, à la question suivante « est ce que vous êtes intervenus auprès de

familles qui ne sont ni nécessiteuses ni à revenu à limité ? » les réponses se présentent comme dans le tableau suivant.

**Tableau 22. Intervention auprès de familles non pauvres selon les critères officiels.**

	<b>Fréquences</b>	<b>Taux</b>
Jamais	13	7,43
Rarement	86	49,14
Souvent	76	43,43
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>100,00</b>

Ainsi, se dégage une définition discrète, non racontée, de la pauvreté et même une catégorisation des populations pauvres. La pauvreté exprimerait, suivant les perceptions et attitudes des travailleurs sociaux, toute situation sociale fondée, ou pouvant l'être, sur une relation d'assistance visant la satisfaction des besoins sociaux des familles et des personnes incapables, au moment de l'établissement de la relation d'aide, de subvenir à ses besoins d'une façon autonome. Elle exprimerait, aussi, la situation sociale de toute famille ou personne qui, à un moment donné et pour des raisons diverses, se trouve caractérisée par une incapacité éprouvée à subvenir à ses besoins sociaux d'une façon autonome même si l'établissement de la relation d'aide serait impossible pour des raisons institutionnelles. De là peuvent découler des catégorisations différentes de la pauvreté.

Primo, il en découle trois catégories de pauvres par rapport aux critères officiels de pauvreté : (i) La pauvreté officielle incluant les populations désignées en tant que catégories pauvres par la politique sociale et recevant de façon systématique une batterie d'aides sociales pouvant couvrir la plupart de leurs besoins sociaux essentiels. Ces populations correspondent aux familles nécessiteuses. Leur survie dépend, à un moment donné de leurs existences, totalement de l'assistance sociale. (ii) La pauvreté institutionnelle incluant les populations recevant, de façon systématique aussi, une batterie d'aides sociales couvrant une partie de leurs besoins sociaux sans, toutefois, qu'elles soient désignées dans le jargon officiel comme des populations pauvres. Ces populations correspondent aux familles à revenu limité. Leurs situations sont caractérisées par une insuffisance reconnue de revenu par rapport leurs besoins sociaux. (iii) La pauvreté para-institutionnelle incluant des populations qui se présentent aux services sociaux pour demander une assistance sociale contingente. Ces populations ne sont pas reconnues en tant que populations pauvres bien qu'elles ne sont pas rejetées systématiquement de l'aide sociale. Elles peuvent, donc, recevoir une assistance sociale dont l'importance et la régularité dépendent de la gravité de leurs situations. Pratiquement parlant, ces familles reçoivent la plupart du temps des aides sociales d'une façon temporaire.

Secondo, il en découle deux catégories de pauvres si l'on se réfère à la gravité ou au sérieux des situations sociales des demandeurs d'aides sociales. (i) La pauvreté contraignante incluant des populations dont les situations sociales sont diagnostiquées comme des situations graves ou sérieuses ou urgentes. La priorité de ces populations à recevoir l'aide sociale se trouve, ainsi, établie. Cette catégorie peut inclure les familles nécessiteuses, les familles à revenu limité et même d'autres catégories de populations. Elles peuvent recevoir des aides sociales permanentes ou des aides sociales temporaires. La nature de l'aide sociale octroyée, sa pérennité et son importance dépendra des critères officiels et institutionnels, de la disponibilité des ressources ainsi que de l'évolution des situations sociales elles mêmes. (ii) La pauvreté non contraignante incluant des populations dont les situations sociales sont diagnostiquées comme des situations moins urgentes donc qui peuvent être reléguées au second rang de l'échelle de priorité à l'aide sociale. Cette

catégorie peut, également, inclure les familles nécessiteuses et les familles à revenu limité qui se trouvent, ainsi, inscrites sur les listes d'attente. Elle peut inclure d'autres catégories de populations. La pauvreté indulgente se définit, ainsi, par rapport à la pauvreté contraignante et se trouve déterminée par la disponibilité de l'aide sociale, que celle-ci soit permanente ou temporaire.

Autrement dit, il y a pauvreté quand il y a une incapacité de subvenir aux besoins sociaux essentiels et quand il y a une demande d'aide sociale à ce titre. La fréquentation des services sociaux pour demander l'aide sociale constitue, en elle-même, un critère presque suffisant pour identifier les populations pauvres car, les services sociaux ne prennent en charge que les besoins sociaux essentiels, tels que les besoins alimentaires, les besoins de santé, les besoins d'habillement, les besoins relatifs au déplacement, à la scolarité des enfants, etc. La valeur réelle des critères institutionnels de la pauvreté réside uniquement dans le fait qu'ils permettent de classer les populations pauvres dans des catégories différentes. Ils ne peuvent pas, donc, être utilisés pour nier la pauvreté dans une situation sociale donnée. Seule l'enquête sociale et l'analyse des données qu'elle comporte, peut révéler les besoins sociaux de la famille ou de la personne, établir le degré d'urgence de la situation et son niveau de pauvreté et, donc, déterminer la catégorie à laquelle correspond la situation sociale objet de l'intervention sociale.

Que la famille reçoit ou non l'aide sociale demandée par l'intéressé lui-même ou recommandée par l'intervenant sociale, ou qu'elle reçoit une aide permanente ou une aide temporaire, cela ne dépend pas, uniquement, des critères officiels mais, cela dépend également des ressources mis à la disposition des programmes et des établissements sociaux. Cela est très important à signaler car, les bénéficiaires de l'aide sociale ne sont pas tous des familles nécessiteuses ou des familles à revenu limités, c'est à dire que les critères officiels ne sont pas employés d'une façon absolue dans la distribution de l'aide sociale. En outre, ces critères officiels ne garantissent pas systématiquement aux populations éligibles à l'aide sociale qu'elles bénéficient réellement de cette aide sociale. Des familles nécessiteuses et des familles à revenu limité sont, ainsi, en situation d'attente, bien que leurs situations nécessitent, institutionnellement parlant, l'aide sociale. Cela dépend, donc, de la disponibilité des ressources et non des critères d'éligibilité.

## **B. Besoins sociaux et consommation chez les populations pauvres**

Il s'agit d'analyser et de catégoriser les besoins et les problèmes sociaux ressentis et vécus par les catégories pauvres et ce, à travers une analyse des perceptions des intervenants sociaux. Il va sans dire que ces perceptions sont influencées et même conditionnées par la pratique professionnelle des intervenants et leurs expériences dans les établissements sociaux, avec les demandeurs et les bénéficiaires de l'aide sociale ainsi que dans la mise en œuvre des différents programmes sociaux en rapports direct ou indirect avec la pauvreté. Ces besoins et ces problèmes sont, ou bien exprimés directement par les familles et les personnes concernées qui en font ainsi la raison principale de demande d'assistance sociale, ou bien ils sont découverts, d'une façon casuelle, par les intervenants et les agents sociaux lors de leurs enquêtes sociales.

L'objectif est de cerner le champ de la pauvreté à travers les besoins sociaux exprimés exclusivement par les populations pauvres, en l'occurrence les familles nécessiteuses. Nous partons de l'hypothèse suivant laquelle, si la perception officielle de la pauvreté correspond à la réalité sociale, cela devrait être vérifiable dans les différences entre les besoins sociaux exprimés par les populations pauvres et ceux exprimés par les populations non pauvres. Aussi, ces différences devraient être constatées par les

intervenants sociaux. Il s'agit donc de comparer les besoins sociaux de trois catégories de familles fréquentant les services sociaux à savoir, les familles nécessiteuses, les familles à revenu limité et les familles hors critères de pauvreté ou de revenu limité. On a proposé aux travailleurs sociaux de classer ces trois catégories selon les besoins qu'elles expriment en accordant la valeur « souvent » pour les besoins éprouvés généralement par les familles, la valeur « rarement » pour les besoins qui le sont moins et la valeur « jamais » pour les besoins qui ne sont jamais éprouvés par les familles. . Les résultats se présentent d'une façon sommaire comme suit.

**Tableau 23. Besoins sociaux des différentes catégories de familles.**

<b>Besoins</b>	<b>Famille nécessiteuses</b>	<b>Familles à revenu limité</b>	<b>Familles hors critères</b>
Revenu	souvent	Souvent	Rarement
Alimentaires	souvent	Souvent	Rarement
Santé	souvent	Souvent	Rarement
Habillement	souvent	Souvent	Rarement
Besoins spécifiques	souvent	Souvent	Souvent
Transport	souvent	Souvent	Rarement
Logement	souvent	Souvent	Souvent
Equipements	souvent	Souvent	Souvent
Emploi	souvent	Souvent	Souvent
Scolarisation	souvent	Souvent	Souvent
Formation	souvent	Souvent	Souvent
Problèmes conjugaux	souvent	Souvent	Souvent
Problème familiaux	souvent	Souvent	Souvent
Problèmes des enfants	souvent	Souvent	Souvent

Les résultats indiquent que les populations fréquentant les services sociaux expriment la plupart du temps les mêmes besoins sociaux et ce, indépendamment de la catégorie dans laquelle ces populations peuvent être classées par les institutions sociales. C'est-à-dire que les populations fréquentent les services sociaux pour demander assistance par rapport et des besoins qui sont généralement les mêmes, bien qu'ils peuvent différer d'intensité ou de fréquence d'une catégorie à l'autre. Ainsi, les besoins éprouvés par les familles nécessiteuses et les familles à revenu limité sont presque les mêmes. Ces deux catégories de familles expriment généralement les besoins identiques, que ces besoins soient élémentaires ou secondaires. Il va de soi, que cela ne veut nullement dire que la souffrance qui en découle est la même pour toutes les familles. Les résultats indiquent également que les familles hors critères institutionnels de pauvreté peuvent éprouver également les mêmes besoins sociaux que les deux autres catégories. Elles peuvent même recevoir une assistance sociale au titre des besoins exprimés. Cependant, cette catégorie qui forme le corps essentiel de la pauvreté para-institutionnelle, est différente par le fait qu'elle éprouve une catégorie de besoins de façon fréquente et qu'elles éprouvent une autre catégorie de besoins d'une façon plus rare.

A partir de là, on peut classer les besoins en deux grandes catégories : (i) Les besoins fréquemment partagés par les populations et exprimés auprès des services sociaux indépendamment de la catégorie à laquelle ces familles appartiennent. Les travailleurs sociaux estiment que les trois catégories de familles peuvent exprimer ces besoins d'une façon fréquente. Il s'agit des besoins relatifs aux revenus, aux équipements, au logement, à l'emploi, à la scolarisation des enfants, à la formation professionnelle, aux problèmes familiaux et sociaux différents, les besoins spécifiques, etc.

(ii) Les besoins qui sont rarement partagés par les populations fréquentant les services sociaux. Selon les travailleurs sociaux, ces besoins ne permettent pas de distinguer les familles nécessiteuses des familles à revenu limité. Ils permettent, cependant, de distinguer les familles hors critères institutionnels de pauvreté. Il s'agit des besoins fondamentaux relatifs à l'alimentation, à la santé, à l'habillement, au transport, etc. Le tableau et le graphique suivant illustre la part de chaque catégorie de besoins dans l'ensemble des besoins exprimés par les trois catégories de familles.

**Tableau 24. Besoins sociaux partagés par les différentes catégories de familles.**

Besoins rarement partagés	Besoins fréquemment partagés
Alimentaires	Revenu
Santé	Equipement
Habillement	Besoins spécifiques
Transport	Logement
	Emploi
	Scolarisation
	Formation
	Problèmes conjugaux
	Problème familiaux
	Problèmes des enfants

Autrement dit, la grande part des besoins semble être exprimée par les trois catégories de familles. Leur répartition ne semble pas, donc, refléter des différences fondamentales entre ces trois catégories, en particulier quand il s'agit de comparer les besoins de familles nécessiteuses aux besoins de familles à revenu limité d'une part, et quand il s'agit de comparer ceux-ci aux besoins des familles ne répondant pas aux critères officiels d'autre part.

**Tableau 25. Besoins sociaux exprimés par chaque catégorie de familles.**

Familles nécessiteuses	Familles à revenu limité	Familles hors critères
Revenu	Revenu	Revenu
Alimentaires	Alimentaires	
Santé	Santé	
Habillement	Habillement	
Besoins spécifiques	Besoins spécifiques	Besoins spécifiques
Transport	Transport	
Logement	Logement	Logement
Equipements	Equipements	Equipements
Emploi	Emploi	Emploi
Scolarisation	Scolarisation	Scolarisation
Formation	Formation	Formation
Problèmes conjugaux	Problèmes conjugaux	Problèmes conjugaux
Problème familiaux	Problème familiaux	Problème familiaux
Problèmes des enfants	Problèmes des enfants	Problèmes des enfants

Toutefois, cela ne veut nullement dire que les trois catégories sont identiques. Des différences existent, donc, entre elles et se situent particulièrement au niveau de certains besoins qui caractérisent typiquement une catégorie et la distingue par rapport aux autres, ce qui fournit, en quelques sortes, une identité institutionnelle à cette catégorie.

En effet, les familles nécessiteuses expriment généralement la totalité de ces besoins bien que l'accent est plutôt mis sur les besoins relatifs à l'indemnité permanente, à la carte de soins gratuits, au logement, à l'emploi, en particulier l'emploi du chef de ménage ou de l'un des enfants, les besoins relatifs aux personnes à besoins spécifiques. Les besoins occasionnels émergent dans des périodes bien déterminées de l'année (les Aïds, la rentrée scolaire, etc.) et se transforment, chez ces familles, en besoins de premières nécessités. L'ensemble de ces besoins sont reconnus pour cette catégorie de familles qui peuvent, ainsi, bénéficier de l'ensemble des programmes sociaux destinés à couvrir ces besoins mais, les besoins spécifiques caractérisant cette catégorie demeurent absolument ceux assurés par les aides sociales suivantes : l'indemnité financière permanente du PNAFN, la carte de soins gratuits et les aides sociales occasionnelles du mois de Ramadhan et des deux Aïds.

Les familles à revenu limité sont concernées, également, par la totalité de ces besoins dans la mesure où il n'est pas rare, voire même fréquent, que des familles à revenu limité expriment le besoin d'une indemnité financière permanente ou toute autre besoins reconnu exclusivement aux familles nécessiteuses. Mais, plus généralement, les besoins exprimés par cette catégorie de familles sont les besoins relatifs à la carte de soins à tarif réduit, les besoins relatifs au logement, les besoins spécifiques, les besoins relatifs à l'emploi et à la scolarisation des enfants. Les besoins caractérisant cette catégorie demeurent absolument ceux relatifs à la carte de soins à tarif réduit.

Des familles n'appartenant pas à la catégorie des familles nécessiteuses et à la catégorie des familles à revenu limité, expriment souvent, selon les travailleurs sociaux, le besoin d'être aidées au même titre que les familles pauvres. Les besoins relatifs à l'assistance sanitaire (carte de soins gratuits ou à tarif réduit), les besoins relatifs au logement, relatifs à l'aide sociale occasionnelle, les besoins relatifs même aux indemnités financières permanentes, ne sont pas exceptionnels chez cette catégorie de familles auxquelles les critères d'éligibilité à l'aide sociale, au titre de lutte contre la pauvreté, ne s'appliquent pas. Cependant, cette catégorie de familles est plus connue par les besoins qui leurs sont reconnues à savoir, les besoins relatifs à l'emploi, à la formation professionnelle, à la couverture sociale, aux besoins spécifiques, aux problèmes sociaux et familiaux (délinquance, inadaptation scolaire, problèmes conjugaux, etc.). Les besoins caractérisant cette catégorie de familles sont principalement les besoins relatifs aux problèmes sociaux et familiaux.

Autrement dit, les besoins reconnus par la politique sociale à chaque catégorie de familles correspondent, curieusement, aux besoins qui sont le plus exprimés par cette catégorie. Le tableau suivant récapitule les besoins distinctifs de chaque catégorie.

**Tableau 26. Besoins sociaux distinctifs de chaque catégorie de familles.**

<b>Familles nécessiteuses</b>	<b>Familles à revenu limité</b>	<b>Familles hors critères</b>
1. Indemnité du PNAFN	1. Carte soins à tarif limité	1. Intervention sociale
2. Carte de soins gratuits		
3. Scolarisation des enfants		

Les besoins exprimés par les familles nécessiteuses déterminent officiellement le champ de la pauvreté. Ce sont essentiellement des besoins de subsistance et des besoins de survie qui s'expriment par un manque de revenu pour assurer et les dépenses courantes de consommation et les dépenses occasionnelles. Leurs besoins exprimés correspondent dans la politique sociale à l'indemnité du PNAFN, à la carte de soins gratuits et à l'indemnité des enfants scolarisés. Il suffit pour constater leur pauvreté que les critères d'éligibilité aux

aides sociales destinées aux populations pauvres s'appliquent franchement à leurs situations sociales.

Le problème se pose, cependant, par rapport aux familles à revenu limité et par rapport aux familles hors critères car, il ne suffit pas que ces familles expriment leurs besoins à l'aide sociale, il faut encore démontrer que leurs besoins soient réels, crédibles et susceptibles d'engendrer une situation de pauvreté en cas où une intervention sociale n'a pas eu lieu. Généralement, les besoins sociaux des familles à revenu limité correspondent dans la politique sociale au droit d'avoir une carte de soins à tarif limité, quant à ceux des familles hors critères, ils correspondent dans la politique sociale au droit à une intervention sociale étudiée et conçue par le travailleur social pour faire face à une situation sociale ou familiale anormale, tout en restant cadré par les possibilités offertes par la politique sociale.

Ainsi, d'un point de vue institutionnel, le simple fait qu'une famille à revenu limité demande et obtient la carte de soins à tarif limité, dont elle a droit, ne fait pas d'elle une famille pauvre. C'est pareil pour toute famille demandant une intervention sociale à cause d'un problème sociale ou familial. Cela veut dire que la pauvreté, chez les deux dernières catégories sociales, n'est pas évidente et que les conclusions établissant qu'une famille à revenu limité ou qu'une famille hors critère est pauvre doivent impérativement se référer à un diagnostic démontrant que la pauvreté de cette famille est réelle ou même incontestable à partir non des critères officiels mais à partir des énoncés de la situation sociale. Dans ce cas, la pauvreté de la famille doit s'inscrire dans l'une des trois alternatives suivantes :

- Dans la structure familiale elle même le faisant vivre réellement une situation de pauvreté. C'est le cas, par exemple, d'une famille à revenu limité nombreuse ayant à charge des personnes à besoins spécifiques ou passant par une période exceptionnelle exerçant une pression démesurée sur son budget. La famille est dans une situation d'incapacité (temporaire ou durable) à faire face à ses dépenses énormes alors que son revenu ne lui permet pas d'entrer dans la catégorie des familles nécessiteuses.
- Dans un changement fatal survenu dans la structure familiale le faisant basculer précipitamment dans une situation de pauvreté. C'est le cas, par exemple, d'une famille ordinaire se transformant en une famille monoparentale pour une raison ou une autre. Les revenus chutent engendrant une incapacité (temporaire ou durable) à faire face aux dépenses ordinaires de la famille sans, cependant, que cela permet de la situer dans la catégorie des familles nécessiteuses.
- Dans l'évolution probable de la situation sociale, c'est-à-dire que la famille pourrait sombrer dans une situation de pauvreté. C'est le cas, par exemple, d'une famille disloquée qui vie des problèmes conjugaux ou familiaux empêchant le chef de la famille d'assurer les dépenses ordinaires de son foyer, ou entraînant des dépenses supplémentaires insupportables, ou conduisant des membres de la famille dans des voies d'exclusion ou de marginalité, etc.

Dans ces trois grands portraits de cas, les critères officiels de pauvreté ne s'appliquent pas mais, les familles passent par des situations de besoins réels que les travailleurs sociaux peuvent constater. Dans un cas comme dans l'autre, l'intervention s'avère nécessaire pour assister les familles à faire face à leurs besoins. L'intervention, dans ces cas, n'est pas systématique, elle relève plutôt du cas par cas et c'est justement pour cela que, dans les paragraphes précédents, les travailleurs sociaux ont considéré que le diagnostic de la situation sociale du demandeur d'aides sociale détermine dans une large

mesure les alternatives d'intervention auprès de lui. A partir de là, trois constatations s'imposent :

On constate, d'abord, que toutes les catégories sociale partagent les mêmes besoins sociaux et peuvent, par conséquent, éprouver le même besoin d'être assistées. C'est-à-dire que, ce qui diffèrent d'une catégorie à l'autre ce ne sont pas les besoins sociaux mais, les conditions d'émergence de ces besoins. Ainsi, deux catégories de besoins sociaux se dégagent : les besoins inconditionnels et les besoins conditionnels :

- Les besoins inconditionnels sont des besoins réels, mesurables par des critères institutionnels à partir desquels on peut constater la situation de pauvreté de la famille. Ce sont, donc, des besoins établis d'une façon objective et institutionnelle.
- Les besoins conditionnels sont des besoins réels, émergent dans des conditions particulières vécues par les familles. Ces besoins sont éprouvés par les familles et reconnus par les intervenants sociaux. Ce sont, donc, des besoins établis d'une façon subjective (du côté des familles) et professionnelle (du côté des travailleurs sociaux).

On constate, ensuite, que des besoins particuliers sont plus présents chez une catégorie de familles que chez les deux autres, de manière à laisser croire que cette catégorie se distingue spécifiquement par ce genre de besoins. Selon les travailleurs sociaux, les familles nécessiteuses formulent la plupart du temps des demandes pour recevoir l'indemnité du PNAFN, les familles à revenu limité demandent la plupart du temps la carte de soins à tarif réduit, les autres familles demandent des aides sociales spécifiques. C'est-à-dire que, curieusement, il se dégage, à partir de là, une correspondance entre les besoins exprimés spécifiquement, par chaque catégorie et les aides sociales qui sont officiellement reconnues à cette catégorie, de manière à pouvoir affirmer les faits suivants.

- Les familles savent se situer par rapport à la catégorisation institutionnelle. Donc elles demandent la plupart du temps exactement les aides sociales correspondant à leurs catégories.
- Les familles sont bien informées à propos des programmes et des instruments sociaux et donc elles demandent ce que la politique sociale leur reconnaît comme droits sociaux.

On constate, enfin, que la catégorisation institutionnelle des populations pauvres ne correspond pas intégralement à la réalité des choses dans la mesure où des catégories différentes peuvent souvent exprimer les mêmes besoins et les mêmes problèmes, c'est ce que révèlent les travailleurs sociaux d'après leurs expériences professionnelles. Les trois types de pauvreté que l'on a pu dégager plus haut se trouvent encore une fois corroborés par l'analyse des besoins sociaux exprimés par les demandeurs d'aides sociale :

- Une pauvreté évidente, officielle, admise en tant que telle et ouvre sur une intervention systématique et sur un kit plus ou moins complet d'assistance sociale. C'est le cas des familles nécessiteuses.
- Une pauvreté évidente, institutionnelle mais non admise en tant que telle et ouvre sur une intervention systématique et essentiellement sur une couverture sociale et sanitaire partielle. C'est le cas des familles à revenu limité.
- Une pauvreté non évidente, para-institutionnelle, non admise en tant que telle, constatée et construite par le travailleur social lui-même et ouvre sur une

intervention sociale non systématique et sur des aides sociales adaptées à la situation sociale recommandées et défendues par le travailleur social.

La satisfaction des besoins sociaux conduit inévitablement à poser la question de la consommation chez les populations pauvres car, la pauvreté se manifeste, en fin de compte, comme une incapacité d'accès à la consommation. Consommer n'est pas une simple question économique. En termes sociologiques, consommer c'est exprimer un statut social, adhérer à un mode de vie et à des valeurs sociales. Le rapport du pauvre à la consommation est défini par une tension entre une situation sociale qui le situe en dehors des circuits de consommation et une pression sociale inverse qui le place au centre des modes courants de consommation dans une société qui donne de plus en plus de place à la consommation et qui définit le statut de l'individu par sa fonction de consommateur<sup>6</sup>. Ainsi, la consommation sert à assumer consécutivement quatre fonctions fondamentales :

- Satisfaire des besoins qui maintiennent la personne en vie et en bonne santé.
- Satisfaire des besoins qui empêchent une marginalisation ou une désocialisation de la personne.
- Satisfaire des besoins qui permettent de participer aux modes de vie courants.
- Satisfaire des besoins qui permettent d'exprimer un rang social supérieur.

Il va sans dire que toute personne est contrainte de faire face à la première puis à la deuxième fonction de la consommation avant de s'en servir pour participer aux modes de vie courants et pour exprimer, ensuite, le statut social auquel elle aspire. Autrement dit, la pauvreté se situerait logiquement dans l'incapacité à assumer la première puis la deuxième fonction. A la troisième fonction, le champ de pauvreté peut se transformer en un champ d'inégalité sociale. Cela dit, la situation des trois catégories de populations relativement à ces quatre fonctions pourrait les situer par rapport au champ de la pauvreté. Les estimations des travailleurs sociaux par rapport à cette question se présentent comme suit :

**Tableau 27. Les fonctions de la consommation chez les différentes catégories de familles.**

<b>Catégorie</b>	<b>1<sup>ère</sup> fonction</b>	<b>2<sup>ème</sup> fonction</b>	<b>3<sup>ème</sup> fonction</b>	<b>4<sup>ème</sup> fonction</b>
<b>Familles nécessiteuses</b>	Echec certain	Echec certain	Echec certain	Echec certain
<b>Familles à revenu limité</b>	Echec possible	Echec possible	Echec certain	Echec certain
<b>Familles hors critères</b>	Echec possible	Echec possible	Echec certain	Echec certain

L'échec des familles nécessiteuses, celui des familles à revenu limité et ce lui des familles hors critères par rapport à la capacité d'assumer la troisième et la quatrième fonction de la consommation est certain. Cela ne fait pas de doute pour les travailleurs sociaux, les trois catégories de familles ne sont pas dans une posture qui leur permet de participer aux modes de vie courants ou de tenter un statut social supérieur par leurs rôles de consommateurs. Par rapport à la deuxième fonction, l'échec est moins certain mais, il demeure possible que les trois catégories manquent de satisfaire les besoins sociaux qui permettent une vie normale de point de vue social d'où, outre la pauvreté, elles risquent fortement la marginalité et l'exclusion sociale. Il est logique, par contre, que les trois catégories n'éprouvent pas ces difficultés de la même manière et que celles-ci soient d'autant plus accablantes à mesure que la pauvreté de la famille est plus pesante.

<sup>6</sup>. « Les pauvres sont en grande partie exclus du circuit de consommation, en revanche, ils sont intégrés dans le circuit d'information par la Radio, la Télévision, ou les journaux, tous les jours on leur vante les mérites des produits qu'ils ne sont pas en mesure d'acheter, ils sont soumis au conditionnement intense des mass-médias. L'incapacité de consommer tend à renforcer leur isolement et à les faire se replier sur la zone de pauvreté dans laquelle ils vivent, en même temps qu'ils prennent conscience de leur pauvreté». J.K.Chevalier : Op. Cit. p. 102.

Enfin, par rapport à la première fonction, l'échec est certain pour les familles nécessiteuses et moins certain pour les deux autres catégories. Les familles nécessiteuses sont reconnues par cette incapacité à subvenir à leurs besoins les plus vitaux mais, c'est ce qui caractérise l'approche institutionnelle. Toutefois, cela n'exclue pas, pour les travailleurs sociaux, que les familles à revenu limité et les familles hors critères affrontent les mêmes problèmes dans des conditions particulières.

Notre intérêt a été porté, ensuite, sur les facteurs renforçant la pauvreté chez ces trois catégories de familles et rendant leurs situations sociales plus critiques. Il semble, selon les travailleurs sociaux, que les dossiers des familles indiquent cinq facteurs principaux d'une importance presque égale. Il s'agit de la taille de la famille, des maladies chroniques, des handicaps, du troisième âge et des facteurs familiaux divers, dont notamment la monoparentalité avec comme chef de famille une femme avec des enfants à charge, et les conflits conjugaux. Ces facteurs exercent une pression sur le budget des familles ou diminuent considérablement leurs revenus renforçant ainsi les déséquilibres entre les revenus et les dépenses.

**Tableau 28. Facteurs sociaux fragilisant les familles**

	Fréquences	Taux
Taille de la famille	29	16,57
Maladies chroniques	40	22,85
Handicaps	27	15,42
Troisième âge	19	10,85
Facteurs familiaux	26	14,28
Facteurs divers	35	20,00
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>100,00</b>

Les constatations des travailleurs sociaux vont catégoriquement dans le sens des travaux les plus récents sur la pauvreté et les inégalités selon le sexe et selon les facteurs de santé. Ces études font apparaître que la pauvreté se conjugue davantage au féminin, et que parmi les femmes pauvres, sont particulièrement nombreuses celles qui se retrouvent chefs de famille et que, bien que la situation de chef de famille pour une femme recouvre des expériences extrêmement temporaires qui peuvent se produire dans des conditions très différentes, c'est généralement la configuration des « divorcées avec enfants » qui sert le plus souvent d'archétype de l'appauvrissement féminin. Le divorce et la séparation aurait comme première et principale conséquence d'accroître la vulnérabilité économique des femmes<sup>7</sup>. Elles font apparaître, également, que la pauvreté trouve un terrain très fertile pour s'installer dans les familles nombreuses ainsi que dans les familles dont le rôle du chef de ménage est assuré par des personnes éprouvant des problèmes de santé dus à l'âge, à la maladie, à l'handicap, etc.

En fait, tout cela brouille tous les fondements de la politique sociale. Celle-ci suppose qu'il existe une structure stable faite de populations pauvres et de populations non pauvres. Elle suppose aussi que les populations pauvres elles mêmes sont dotées d'une structure stable faite de populations très pauvres et de populations moins pauvres et que chaque catégorie de populations, à savoir les populations très pauvres, les populations moins pauvres et les populations non pauvres, est définie par une structure de besoins

<sup>7</sup> Fatou Binetou Dial : Divorce et vulnérabilité des femmes à Dakar : une liaison infondée, 4<sup>ème</sup> Conférence Africaine Population et pauvreté en Afrique, Tunis, Décembre 2003, p.65.

spécifiques auxquels correspondent des programmes et des instruments sociaux bien déterminés.

On apprend, ainsi, avec les intervenants sociaux qu'il n'existe pas de structure stable dans le champ de la pauvreté et que les frontières institutionnelles entre ces catégories sont purement artificielles qui ne collent pas forcément à la réalité. Dans la réalité traduite par les situations sociales des familles, les frontières bougent et se déplacent et conduisent à reconfigurer en permanence la structure de la pauvreté. La structure réelle de la pauvreté est dynamique, elle se transforme en permanence. Le mouvement des populations vers les services sociaux rend compte, à un moment donné, de cette structure qui se caractérise par des traits institutionnels et des traits sociaux.

### **C. Les revenus et le travail chez les familles pauvres**

Le revenu constitue un élément principal dans la détermination de la pauvreté d'une personne ou d'une famille. Il peut être un revenu monétaire ou un revenu en nature, comme il peut être gagné d'une façon permanente et stable ou d'une façon précaire ou temporaire. Il peut être, aussi, un revenu direct sous forme de salaire ou de rente, comme il peut être un revenu indirect sous forme de couverture sociale offrant des allocations et des prestations multiples. Dans tous les cas, que la famille ait une source initiale de revenu ou non, elle n'est considérée en tant que famille nécessiteuse ou famille à revenu limité que dans le cas où elle n'est pas affiliée à un régime de sécurité sociale pour des raisons personnelles ou pour des raisons institutionnelles.

Le revenu d'une famille est constitué de l'ensemble des revenus fournis par ses membres et mis à sa disposition pour faire face à ses dépenses. Selon les travailleurs sociaux, pour estimer le niveau de pauvreté d'une personne ou d'une famille dans une situation sociale concrète, il ne suffit pas de mesurer ses revenus par rapport au seuil de pauvreté ou par rapport au SMIG. Il faut, encore, évaluer le degré du déséquilibre entre ses revenus et ses dépenses. Ainsi, en combinant les critères officiels et les situations réelles des familles relativement aux revenus, on obtient quatre classes de familles au moment de l'établissement de contacts entre ces familles et les services sociaux :

- Les familles carrément sans revenus. Il s'agit de la première catégorie de familles nécessiteuses.
- Les familles avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Il s'agit de la deuxième catégorie de familles nécessiteuses.
- Les familles dont le revenu est inférieur au moins à une fois le SMIG. Il s'agit des familles à revenu limité.
- Les familles dont le revenu est insuffisant par rapport aux besoins de ses membres. Il s'agit d'une pauvreté hors critères officiels mais confirmée par les intervenants sociaux et ce compte tenu d'un ensemble de paramètres dont notamment la taille de la famille, l'absence de couverture sociale, la présence de besoins spécifiques, etc.

Les première et seconde catégories crayonnent le champ de la pauvreté, d'un point de vue officiel. Mais, d'après les travailleurs sociaux, dans la mesure où les quatre catégories sont caractérisées par un déséquilibre fondamental entre leurs revenus et leurs dépenses, elles peuvent être considérées, d'une façon ou d'une autre, comme des catégories de populations pauvres.

Ces différentes catégories peuvent exprimer une pauvreté relative subjective dans la mesure où elles se considèrent comme pauvres du moment où elles fréquentent les services sociaux pour demander l'aide sociale. Mais, elles expriment aussi une pauvreté réelle objectivement confirmée soit par les critères institutionnels, quand il s'agit de familles nécessiteuses ou de familles à revenu limité, soit par les travailleurs sociaux eux-mêmes quand il s'agit de familles n'appartenant pas à ces dernières catégories. Les limites entre ces quatre catégories de familles ne sont pas stables, c'est-à-dire que la répartition des populations entre ces catégories n'est jamais définitive et le passage de l'une à l'autre est toujours fréquent.

Invitant les travailleurs sociaux à estimer l'importance du mouvement d'une catégorie à l'autre dans les deux sens, les résultats ont indiqué, par une majorité de 57,14%, que le mouvement de la paupérisation est plus important que le mouvement inverse constaté par 34,29% parmi les travailleurs sociaux. C'est ce qui ressort du tableau suivant.

**Tableau 29. Mouvement entre les catégories de familles**

	<b>Fréquences</b>	<b>taux</b>
Passage dans un sens de paupérisation	100	57,14
Passage dans un sens inverse	60	34,29
Ne savent pas	15	8,57
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>100,00</b>

D'autre part, deux éléments principaux sont utilisés dans la détermination du droit des populations pauvres et à revenu limité à être catégorisées en tant que telle et à recevoir l'aide sociale. Il s'agit du travail et de la couverture sociale. Par rapport à la couverture sociale, et sur le plan institutionnel, toutes les catégories doivent répondre à une seule condition à savoir que la famille doit absolument être non affiliée à l'un des régimes de sécurité sociale pour pouvoir bénéficier d'une aide sociale au titre d'insuffisance des revenus. Les travailleurs constatent, dans les faits, trois catégories de familles par rapport à cet élément de sélection.

- La catégorie des familles non affiliées à aucun régime de sécurité sociale. Cette catégorie, selon les travailleurs sociaux, ne concerne pas seulement les familles nécessiteuses ou les familles à revenu limité, elle concerne en outre des familles qui n'appartiennent pas à ces deux catégories. Autrement dit, des familles ne répondant pas aux critères de sélection des familles nécessiteuses et des familles à revenu limité tout en étant sans couverture sociale,
- La catégorie des familles affiliées à un régime de sécurité sociale tout en étant, effectivement, sans couverture sociale pour des raisons concernant essentiellement des défaillances de paiement de cotisations entraînant en conséquence l'arrêt de validité de la couverture sociale. Cette situation touche essentiellement les indépendants et les ouvriers affiliés à la Caisse nationale de sécurité sociale et peut concerner les familles nécessiteuses, les familles à revenu limité et les familles hors critères,
- La catégorie des familles affiliées à un régime de sécurité sociale, bénéficiant d'une couverture sociale effective, tout en étant dans une situation de besoin. cette situation touche principalement les familles hors critères.

Le tableau suivant présente les probabilités et les certitudes relativement aux rapports des trois catégories de demandeurs d'aides sociales avec les régimes de sécurité sociale telles qu'elles ont été estimées par les travailleurs sociaux interrogés.

**Tableau 30. Rapport des catégories de familles à la sécurité sociale.**

	<b>Non affiliées</b>	<b>Affiliées mais prestations suspendues</b>	<b>Affiliées</b>
Familles nécessiteuses	Oui	Probable	Non
Familles à revenu limité	Oui	Probable	Non
Familles hors critères	Probable	Probable	Probable

En ce qui concerne le travail, et sur le plan institutionnel, cet élément constitue la source principale des revenus directs et des revenus indirects dans la mesure où il permet l'accès à un salaire et dans la mesure, surtout, où il permet l'affiliation dans un régime de sécurité sociale. Les programmes sociaux considèrent que seules les familles nécessiteuses peuvent être concernées par le non travail pour des raisons de chômage ou pour des raisons d'incapacité de travailler. Sur cette base on distingue les familles nécessiteuses capables de travailler et les familles incapables de travailler. Quant aux familles à revenu limité, elles sont censées toutes travailler. Elles ne peuvent dégager de leur travail que des revenus insuffisants par rapport à leurs besoins sociaux mesurés, essentiellement, en nombre de personnes par famille.

Toutefois, les expériences professionnelles des travailleurs sociaux avec les demandeurs d'aides sociales nous révèlent qu'il existe effectivement des différences relativement au travail et aux revenus, entre les familles nécessiteuses et les familles à revenu limité, d'une part, et entre les familles éligibles à l'aide sociale et les familles qui ne le sont pas d'autre part. Ce sont les différences que les critères de sélection s'efforcent de constater. Mais, elles révèlent aussi des recoupements et des similitudes entre ces différentes catégories sociales par rapport à cet élément qui est le travail.

Ainsi, les travailleurs sociaux distinguent cinq catégories de familles relativement au travail pouvant impliquer les familles nécessiteuses, les familles à revenu limité ainsi que les autres demandeurs d'aides sociales, bien que d'une façon certes, différentielle. On distingue alors :

- Les familles exerçant une activité économique,
- Les familles incapables de travailler de façon permanente,
- Les familles incapables de travailler de façon temporaire,
- Les familles en situation de chômage presque volontaire,
- Les familles en situation de chômage forcé.

Selon les travailleurs sociaux, la première catégorie constitue une frange infime parmi les familles nécessiteuses mais, une frange importante parmi les familles à revenu limité et les familles hors critères. Exerçant une activité économique, ces familles sont dotées d'un revenu initial toujours inférieur au seuil de pauvreté en vigueur ou inférieur au SMIG. Dans tous les cas, les activités exercées sont la plupart du temps précaires et épisodiques et ne dégagent que des revenus toujours insuffisants par rapport aux besoins sociaux. Cinq petites catégories sont repérables :

- Les familles où le conjoint travaille et la femme reste à la maison,

- Les familles où la femme travaille et le conjoint reste à la maison,
- Les familles où les deux conjoints travaillent,
- Les familles où les enfants travaillent et un ou deux conjoints ne travaillent pas,
- Les familles où un grand parent travaille et le reste de la famille ne travaille pas.

En ce qui concerne les familles incapables de travailler de façon permanente, ces familles sont composées de personnes âgées, d'handicapés, de malades chroniques et généralement de personnes qui, pour des raisons infranchissables, sont incapables de s'adonner à des activités économiques dans l'immédiat ou dans le futur. Cette catégorie de familles, qui est constituée principalement de familles nécessiteuses mais, pouvant comporter d'autres catégories de familles, assure ses besoins grâce à l'aide de l'Etat, en particulier en ce qui concerne ses besoins de santé. En ce qui concerne les autres besoins sociaux, la solidarité familiale (principalement) et communautaire (secondairement) joue rôle principal et prépondérant auprès de cette catégorie. En outre, cette catégorie de familles est généralement de petite taille ne dépassant pas les quatre personnes par famille la plupart du temps.

Quant aux familles incapables de travailler de façon temporaire, cette catégorie peut, dans des conditions particulières, dépasser les raisons de son inactivité économique. Cette catégorie concerne davantage les familles nécessiteuses et les familles hors critères et non pas les familles à revenu limité. Elle comporte deux types de familles :

- Elle comporte les familles dont les chefs sont en situation provisoire d'incapacité de travailler, pour des raisons qui sont donc franchissables, telle qu'une maladie, un accident, une absence à cause d'une émigration, à cause d'un emprisonnement ou autre,
- Elle comporte, également, les familles dont les chefs sont incapables de travailler d'une façon permanente, pour des raisons infranchissables, et donc qui sont dans une situation perpétuelle d'incapacité d'assurer les dépenses familiales nécessaires. Toutefois, ces familles comptent, parmi ses membres, des personnes qui sont dans une situation provisoire d'incapacité et, donc, qui peuvent exercer une activité économique quand les raisons du non travail seront dépassées. C'est le cas des familles qui comptent des membres en âge inactif ou en situation inactive, tels que des enfants mineurs, des enfants scolarisés, etc.

Le non travail ne constitue pas seulement le résultat d'une incapacité de travailler. Il résulte également d'une situation de chômage que l'on peut classer en deux petites catégories : les familles en situation de chômage volontaire et les familles en situation de chômage forcée. Le chômage volontaire concerne les familles dont les membres actifs ne peuvent pas ou, même, ne veulent pas travailler bien qu'ils sont capable de le faire. Par conséquent, ils ne cherchent pas du travail et se considèrent exactement comme des personnes incapables de travailler. Cette situation, assez fréquente selon les travailleurs sociaux chez les familles nécessiteuses et chez les familles hors critères, concerne trois profils de personnes : Elle concerne, en premier lieu les femmes et les filles qui, pour des raisons psychologiques ou pour des raisons culturelles, préfèrent rester à la maison et se sentent incapable d'assailir les lieux publics. Parfois elles sont forcées, par les hommes, de rester à la maison. Cette situation concerne, donc, les femmes plus que les hommes.

Elle concerne, en second lieu, les personnes qui, pour des raisons de manque de qualification professionnelle, se considèrent sans aucune chance de trouver un emploi ou

se considèrent incapables d'exercer une activité économique privée, ou estiment que les revenus attendus ne valent pas le coût de travailler. Cette situation concerne les hommes plus que les femmes. Elle concerne, en dernier lieu, les personnes capables de travailler mais qui préfèrent dépenser leurs temps dans des activités la plupart du temps anti-institutionnelles telles la déviance, la délinquance, le crime, etc. Parfois, ces activités anti-institutionnelles sont perçues comme des sources de revenu plus tentantes que le travail même. Cette situation concerne les femmes et les hommes à part presque égale.

Le chômage forcé ou involontaire concerne, quant à lui, les familles dont les membres actifs sont capables instantanément de travailler et veulent travailler mais, dont des conditions spécifiques les empêchent d'accéder au marché du travail. Cette situation concerne les familles nécessiteuses mais elle concerne davantage les familles à revenu limité et les familles hors critères.

Trois catégories sont repérables : Les personnes capables de travailler qui sont forcées de rester à la maison, provisoirement au moins, pour assurer des fonctions ou des tâches domestiques. C'est le cas des femmes qui gardent des enfants, des handicapés ou des personnes âgées, etc. Les personnes capables de travailler ne trouvent pas d'emplois correspondant à leurs qualifications professionnelles ou adaptés à leurs situations sociales ; c'est le cas des personnes, notamment les femmes et les filles, qui doivent travailler la nuit, ou qui doivent travailler dans une localité située très loin de leurs lieux de résidence, etc. Les personnes capables de travailler qui sont en situation de chômage pur et simple malgré qu'elles cherchent du travail et malgré qu'elles soient capables de travailler n'importe où et n'importe comment.

V. Scardigli et P.A. Mercier ont étudié les trajectoires de vie d'un groupe de 1500 chefs de famille en situation de pauvreté. Ils ont pu dégager trois types différents de trajectoire, un type en progression normale, un type aisé qui a réussi à briser le cercle de la pauvreté et un type stagnant ou en régression. Le facteur déterminant dans cette perspective différenciée étant la nature de l'emploi et du milieu du travail. Ceci est vrai ou pourrait être vrai, dans la mesure où le travail constitue effectivement l'un des dispositifs essentiels de répartition de la richesse sociale<sup>8</sup>.

Le chômage, qui correspond à une privation totale de tout revenu, constitue, naturellement, un champ propice pour le fleurissement de la pauvreté, sans pour autant que cela nous permet d'établir un rapport mécanique entre chômage et pauvreté pour deux raisons : d'abord, parce qu'il est vrai que beaucoup de formes de chômage ne correspondent pas à des situations de pauvreté. Secondo, parce que les populations ne sont pas toutes en chômage, bien au contraire, la plupart des pauvres sont pauvres par l'intermédiaire de leur travail. Ainsi, les populations pauvres se prêtent, d'emblée, à une répartition en deux grandes catégories : la catégorie de populations qui travaillent et celle de populations qui ne travaillent pas.

Cependant, cela est insuffisant pour saisir le rapport que les pauvres entretiennent avec leur milieu de travail car, encore faut-il dire que les pauvres sont généralement occupés dans des activités de l'économie informelle qui « se caractérise par de bas niveaux de qualification et de productivité, des revenus faibles ou irréguliers, de longues heures de travail, des lieux de travail exigus ou mal définis, des conditions de travail dangereuses et malsaines, et l'absence d'accès à l'information, aux marchés, aux finances, à la formation et à la technologie. Les travailleurs de l'économie informelle ne sont ni reconnus, ni

---

<sup>8</sup> Victor Scardigli et P. A. Mercier : Ascension sociale et pauvreté, la différenciation progressive d'une génération de fils d'ouvriers, Editions du Centre National de la Recherche scientifique, Paris CNRS 1978.

déclarés, ni protégés par la législation du travail ; ils échappent à la protection sociale, bien souvent parce que leur statut au regard de l'emploi est ambigu. Ils ne sont en général pas capables d'exercer ou de défendre leurs droits fondamentaux. Se heurtant à de grandes difficultés pour s'organiser, ils n'ont pas ou peu de représentation collective auprès des employeurs ou des autorités publiques. Bien que la plupart courent des risques et, donc, en auraient grand besoin, ces travailleurs n'ont que peu de protection sociale de la part de leur employeur ou de l'Etat, si même ils en ont. Les travailleurs de l'économie informelle sont souvent exclus de l'instruction, de la formation, du perfectionnement, des qualifications, des soins de santé et des soins aux enfants, qui ont une importance particulière pour les travailleuses »<sup>9</sup>.

La question est donc de se demander si les travailleurs sociaux constatent des différences entre les trois catégories de familles, en ce qui concerne leurs rapports à la sphère du travail et s'il s'agit seulement des familles nécessiteuses ou des familles à revenu limité qui sont concernées par le travail dans des activités appartenant à l'économie informelle.

Les travailleurs sociaux ne sont pas partagés par rapport à cette question. Ils constatent, en effet, que les activités économiques des familles nécessiteuses et des familles à revenu limité peuvent être presque entièrement classées en tant qu'activité de l'économie informelle sauf dans des cas très rares. Alors que les activités économiques des familles hors critères peuvent appartenir à l'économie informelle comme à l'économie formelle, bien que la majorité d'entre elles qui se présentent aux services sociaux soit plutôt occupée dans des secteurs de l'économie informelle.

Ainsi, le fait que «..la pauvreté fait des "non-travailleurs" provisoirement employés dans des tâches indifférentes ; ils font n'importe quoi que n'importe qui peut faire à leurs places ; ils sont l'exécutant précaire et quelconque d'un travail précaire et quelconque<sup>10</sup>», cela ne concerne pas seulement les familles nécessiteuses, cela concerne également les deux autres catégories. Le tableau suivant présente les probabilités et les certitudes relatives aux rapports des populations à l'économie formelle ainsi qu'à l'économie informelle.

**Tableau 31. Secteurs d'activité des populations pauvres**

<b>Rapport des familles à l'</b>	<b>Economie formelle</b>	<b>Economie informelle</b>
Familles nécessiteuses	Très rare	Oui
Familles à revenu limité	Très rare	Oui
Familles hors critères	Probable	Souvent

D'une façon globale, les travailleurs sociaux constatent, donc, chaque jour que des catégories sociales considérées comme des populations non pauvres selon les critères institutionnels sont concernées directement par la pauvreté et ce, dans la mesure où leurs situations sociales, caractérisées par un déséquilibre fatal entre leurs revenus et leurs dépenses, les amènent à franchir les portes des services sociaux en quête d'aides sociales et dans la mesure où elles sont toutes concernées par le non travail et le chômage ainsi que par l'occupation dans les activités de l'économie informelle. De là, on peut affirmer que la catégorisation institutionnelle des populations, en populations nécessiteuses et populations à revenu limité et populations non pauvres est une catégorisation arbitraire. Elle réduit la

<sup>9</sup> BIT : S'affranchir de la pauvreté par le travail, Rapport I (A) BIT, Conférence Internationale du Travail, session 93, 1<sup>ère</sup> Edition, 2003, p. 31.

<sup>10</sup>. André Gorz : Adieux au prolétariat : au delà du socialisme, Paris Galilée, 1980, p. 97.

réalité et la rend plate. En outre elle conduit à instaurer des frontières institutionnelles infranchissables pouvant exclure arbitrairement des populations de l'aide sociale.

En fait, l'expérience des travailleurs sociaux nous confirme que si l'approche officielle en matière de lutte contre la pauvreté peut saisir un noyau dur de pauvreté constitué d'une population piégée durablement et même éternellement dans un cercle vicieux de pauvreté, cette approche est toutefois aveugle par rapport à un champ de pauvreté tout à fait réel dans la mesure où il est crayonné lui aussi par des déséquilibres mesurables entre des revenus et des dépenses. Ce champ de pauvreté, raconté par les intervenants sociaux et dont la structure est instable et mouvante, nécessite des critères ou des instruments de mesures et d'évaluation plus sensibles aux signes de pauvreté.

#### **D. Capital humain et potentialités chez les populations pauvres**

Si la pauvreté est définie directement par une insuffisance de revenu par rapport à un seuil de pauvreté ou par rapport à des besoins sociaux ou par rapport à un mode de vie socialement et institutionnellement établis, elle peut être définie indirectement comme découlant d'une insuffisance, plus ou moins grave, de potentialités humaines. Car, en admettant l'approche d'Amartya Sen, ce qui importe le plus c'est : « pourquoi les pauvres ne parviennent pas à gagner des revenus suffisants ou, pourquoi ils ne peuvent pas accéder à un emploi bien rémunéré permettant de dégager un revenu suffisant? ».

Le problème se pose, également, par rapport au devenir des situations de pauvreté quand il s'agit d'explorer les conditions nécessaires qui pourrait déboucher sur un changement radical dans ces situations permettant de briser définitivement le cercle de la pauvreté et d'acquérir une autonomie perpétuelle vis-à-vis des services sociaux.

En ces termes, les populations pauvres sont incapables de travailler ou elles sont incapables d'accéder à un travail bien rémunéré parce que des potentialités minimales nécessaires leurs font défaut. A ce niveau, il n'est pas question de capacités physiques car, par rapport à celles-ci, les familles pauvres sont ou bien des familles incapables de travailler ou bien des familles capables de travailler. Autrement dit, la question de potentialités se pose essentiellement, voire uniquement, pour les familles pauvres capables de travailler. Ce sont, donc, les familles nécessiteuses capables de travailler, les familles à revenu limité et les familles pouvant éprouver des problèmes, de dépenses ou de pauvreté, constatés par les travailleurs sociaux.

Ainsi, la question posée concerne précisément le capital humain chez les familles pauvres. Deux éléments fondamentaux entrent dans la formation de ce capital chez une famille, il s'agit du niveau scolaire des membres de la famille et de leurs qualifications professionnelles. Il est question de se demander comment se caractérise le profil des familles pauvres en Tunisie par rapport au capital humain. Trois catégories peuvent ainsi être identifiées :

- Les familles purement et simplement sans capital humain suffisant.
- Les familles pouvant acquérir dans un futur plus ou moins proche un capital humain.
- Les familles disposant effectivement d'un capital humain.

Concernant les familles sans capital humain suffisant, elles sont composées la plupart du temps et en majorité de personnes analphabètes, non scolarisées ou ayant arrêté leur scolarisation à un âge précoce. Elles sont composées également de personnes sans

qualifications professionnelles, qui n'ont jamais poursuivi une formation ou un apprentissage professionnel permettant d'accéder à un métier bien organisé. En plus, les personnes composant cette catégorie de familles sont incapables ou sont dans l'impossibilité de s'adonner à des activités permettant de les doter d'un capital humain suffisant. Cela correspond aux situations sociales dans lesquelles le capital humain des familles est faible et tend vers zéro.

Selon les travailleurs sociaux, ces situations peuvent concerner les familles nécessiteuses, les familles à revenu limité et même les familles qui ne sont pas comprises dans le champ institutionnel de la pauvreté. Mais, le problème que posent ces situations est différent pour les trois catégories.

Pour les familles nécessiteuses incapables de travailler, il y a une correspondance entre insuffisance de capital humain et incapacité physique de travailler. Le problème qui se pose, pour ces familles déjà en situation de pauvreté reconnue officiellement, concerne les trois éléments suivants : (i) Capacité de l'intervenant à défendre et à faire valoir la priorité de ces familles à recevoir des aides sociales permanentes de la part des services sociaux et ce compte tenu des quotas régionaux. (ii) Capacité de l'intervenant à faciliter l'intégration de ces familles dans des réseaux de solidarité sociale fondés sur des bases familiales ou communautaires. (iii) Capacité des aides sociales à assurer une vie décente pour ces familles dans le cadre de leurs statuts d'assistés sociaux permanents car, ces familles sont déjà dans une situation d'extrême pauvreté.

Pour les familles nécessiteuses sans travail mais capables de travailler, le problème est différent et concerne les deux points suivants : (i) D'abord, le fait de ne pas travailler, bien qu'elles soient capables de le faire, place ces familles dans les mêmes conditions que les familles nécessiteuses incapables de travailler. Ceci correspond à un gaspillage ou à une perte de potentialités et augmente la pression sur les services sociaux. (ii) Pour les intervenants, il est clair que ces familles ne peuvent pas accéder à un emploi bien rémunéré. Elles peuvent, toutefois, accéder à un niveau de revenu qui fait modérer leur pauvreté ou même qui pourrait les déplacer de la catégorie des familles nécessiteuses à la catégorie des familles à revenu limité.

Pour les autres catégories de familles à savoir les familles à revenu limité et les familles hors critères, le problème n'est pas moins inquiétant. (i) Si les situations immédiates de ces familles paraissent moins alarmantes que celles des familles nécessiteuses, l'insuffisance de leurs revenus jumelée à une insuffisance insurmontable de leurs potentialités risque de les induire dans des processus de dégradation sociale à mesure que le déséquilibre entre les revenus et les dépenses augmente. C'est-à-dire le risque de passer d'une famille à revenu limité à une famille nécessiteuse est réel. (ii) D'autre part, il est clair, pour les intervenants sociaux, que les possibilités pour ces familles d'améliorer leurs situations paraissent très peu probables, d'où la quasi certitude que cette catégorie de famille continuera de constituer une frange importante parmi les populations dépendantes de l'aide sociale.

A partir de là, on peut affirmer que les familles pauvres, ne disposant pas dans l'immédiat et ne pouvant disposer dans le futur de potentialités suffisantes pour accéder à un emploi bien rémunéré rétablissant l'équilibre entre les revenus et les dépenses, constituent, toutes catégories sociales confondues, l'essentiel de la clientèle permanente des services sociaux. Leurs situations sociales peuvent empirer dans deux conditions tout à fait probables : La première condition, dans le cas où une famille échoue à garder une place sur le marché du travail de manière à perdre revenu initial dont elle disposait pour

modérer sa situation de pauvreté ou de besoin. La seconde condition, dans le cas où une famille échoue à garder une place au sein des services sociaux en tant que bénéficiaires de l'aide sociale. Relativement à ces situations on peut dresser le schéma suivant.

**Tableau 32. Rapport Capital humain et risque de pauvreté**

<b>Catégorie</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>Capital Humain</b>	<b>Risque social</b>
Familles nécessiteuses incapable de travailler	Besoin d'aide sociale permanente	déficient	Pauvreté insurmontable
Familles nécessiteuses capables de travailler	Besoin d'aide sociale temporaire	Insuffisant	Pouvant sombrer dans une pauvreté insurmontable
Familles à revenu limité	Besoin d'aide sociale temporaire	Insuffisant	Situation sociale fragile pouvant s'aggraver
Familles hors critère	Possibilité de Besoin d'aide sociale temporaire	Pouvant être insuffisant	Situation sociale fragile pouvant s'aggraver

La seconde catégorie, c'est-à-dire les familles pouvant acquérir un capital humain suffisant dans un futur plus ou moins proche, elles sont généralement composées de deux types de personnes : (i) Des personnes responsables assurant le rôle de chef de familles, ne disposent pas de capital humain suffisant et exercent par conséquent des activités économiques qui ne procurent pas des revenus suffisants. (ii) Des personnes n'assurant dans l'immédiat aucune responsabilité au sein de la famille, donc qui sont pris en charge par des autres pour se survivre. Ces personnes sont inscrites ou peuvent s'inscrire dans des processus débouchant sur un capital humain suffisant, ce sont les enfants scolarisés ou pouvant être scolarisés et les personnes poursuivant ou pouvant poursuivre une formation professionnelle.

La situation familiale peut ainsi subir un changement signifiant dans les cas où ces personnes finissent par acquérir un capital humain économiquement récompensables sur le marché du travail. Ainsi, la situation de pauvreté de la famille durera le temps nécessaire à l'acquisition et à la valorisation de ce capital humain.

Ces situations peuvent concerner les familles nécessiteuses, les familles à revenu limité et les familles hors critères. L'évolution de la situation sociale de chaque famille dépendra de sa capacité à cultiver son capital humain pour le rémunérer sur le marché du travail. Cela dépend aussi de la capacité de l'intervention sociale à aider la famille à s'engager sur cette trajectoire. Ces situations peuvent être classées en trois catégories de familles : (i) Les familles avec des enfants scolarisés ou scolarisables. Le sort des familles et des enfants se trouve ainsi dépendant de l'issue des parcours scolaires de leurs enfants.

- Le projet des familles à échapper à la pauvreté correspond totalement au projet scolaire des enfants.
- La réussite scolaire des enfants peut permettre à la famille d'échapper à la pauvreté mais, elle garantit la rupture de la reproduction générationnelle de la pauvreté.
- L'échec scolaire des enfants entraîne automatiquement une reproduction générationnelle de la pauvreté.
- Toutefois, cette situation implique un processus plutôt long mesurable par le temps restant aux enfants pour achever leurs études et par le temps nécessaire à leur insertion professionnelle.

(ii) Les familles comportant des personnes capables de suivre une formation ou un apprentissage professionnel qui permet une intégration économique. Le sort des familles ne dépend pas seulement de l'issue des parcours de la formation mais des qualifications professionnelles acquises. Si l'on part du dispositif institutionnel de la formation professionnelle, on peut distinguer :

- Les familles pouvant être dotées d'une qualification professionnelle diplômante. Cette formation qui se déroule dans les établissements public ou privés de formation professionnelle, demande un niveau scolaire adéquat selon les spécialités et les métiers allant de la 9<sup>ème</sup> année de l'école de base aux niveaux universitaires. Elle est, donc, plus cotée sur le marché du travail et les qualifications professionnelle qui en découlent sont plus rémunérées et peuvent induire un changement radical dans la situation des familles et particulier dans celles des personnes concernées.
- Les familles pouvant bénéficier d'un apprentissage professionnel qui se déroule la plupart du temps sur le tas c'est-à-dire dans les entreprises. Cette formation est destinée aux personnes qui n'ont pas le niveau scolaire minimum pour suivre une formation professionnelle diplômante. Les qualifications qui en découlent sont, donc, moins rémunérées sur le marché du travail et débouchent généralement sur des métiers appartenant aux secteurs économiques informels.

Ces situations peuvent concerner les familles nécessiteuses, les familles à revenu limité et les familles hors critères. L'évolution de la situation sociale de chaque famille dépendra de sa capacité à doter ses membres d'une qualification professionnelle suffisamment rémunérée sur le marché du travail. Cela dépend également de la capacité de l'intervention sociale à aider les familles à réussir leurs projets scolaires et leurs projets de formation professionnelle. Dans tous les cas, le passage d'une situation de pauvreté à une situation de non-pauvreté peut concerner les familles elles mêmes mais, il concerne plus directement les personnes qui porte la qualification professionnelle. Autrement dit, si cela n'aide pas à briser le cercle de pauvreté de la famille, au moins il brise le caractère héréditaire de la pauvreté.

La troisième catégorie, c'est-à-dire celle des familles disposant effectivement d'un capital humain suffisant, elles sont composées de personnes dotées de diplômes scolaires ou de qualifications professionnelles mais, elles sont incapables de les valoriser sur le marché du travail. La situation sociale d'une famille, appartenant à cette catégorie, est prometteuse, elle peut changer d'une façon radicale immédiatement le jour où la personne concernée trouve un emploi correspondant à sa qualification et à son niveau scolaire. C'est par exemple la situation d'une famille nécessiteuse ayant parmi ses membres des diplômés de l'enseignement supérieur ou même des diplômés de la formation professionnelle mais, cela concerne également les autres catégories de familles.

A ce niveau se posent, plutôt, le problème du chômage et celui de l'insertion professionnelle ou de l'intégration économique des demandeurs d'emploi issus de familles nécessiteuses ou de familles à revenu limité. L'évolution des situations sociales des familles dépendent ainsi des possibilités d'intégration mais, aussi, de la nature de cette intégration. De là se dégagent deux catégories :

- Les familles pouvant être intégrées dans les secteurs formels de l'économie. C'est le cas des familles comportant des personnes diplômées de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle. Dans ces conditions, la chance d'échapper à la pauvreté est réelle.

- Les familles pouvant être intégrées dans les secteurs informels de l'économie. C'est le cas des familles dont les personnes insérables sur le marché du travail sont faiblement qualifiées sur le plan professionnel. Dans ces cas, les perspectives qui se présentent pour les familles ne dépassent pas le passage d'une pauvreté officielle à une pauvreté institutionnelle ou à une pauvreté para-institutionnelle.

De façon générale, le profil des demandeurs de l'aide sociale en Tunisie, relativement à la notion de pauvreté de potentialités, se caractérise par la présence de trois catégories de familles, c'est-à-dire celles dont les potentialités leur font totalement défaut, celles dont les potentialités sont absentes dans l'immédiat mais prometteuses dans un futur plus ou moins proche, et celles dont les potentialités sont présentes et donc exploitables dans l'immédiat.

Les familles nécessiteuses, les familles à revenu limité et les familles fragilisées ne diffèrent pas par rapport à ces trois catégories sauf, les familles nécessiteuses incapables de travailler. Selon les travailleurs sociaux, seules les familles nécessiteuses incapables de travailler ne disposent pas de potentialités, ni dans l'immédiat ni dans le futur. Les autres catégories de familles disposent, déjà ou peuvent disposer dans un futur plus ou moins proche, de potentialités pouvant leur permettre de briser le cercle de la pauvreté.

Sur le plan qualitatif, il semble qu'une règle générale est établie suivant laquelle, à mesure que la pauvreté des familles est moins évidente et moins envisageable les potentialités chez ces familles sont plus importantes et plus immédiates c'est-à-dire exploitable dans des délais plus proches. Sur le plan quantitatif, les travailleurs sociaux ne disposent pas d'informations sûres concernant la répartition des demandeurs d'aides sociales selon leurs rapports à la pauvreté de potentialités. Toutefois, selon leurs expériences, ils sont convaincus d'une chose certaine, c'est que cette pauvreté de potentialités touche les familles nécessiteuses, les familles à revenu limité et les familles hors critères. Ils sont par contre moins certains par rapport à une autre idée exprimée par certains travailleurs sociaux selon laquelle :

- Le manque total de potentialité touche plus les familles nécessiteuses que les autres catégories de familles.
- Le manque immédiat de potentialités et la présence future de ces potentialités touchent plus les familles à revenu limité.
- Les potentialités présentes dans l'immédiat concernent plus les familles fragiles mais qui sont hors critères institutionnels. Le schéma général se présente comme suit :

**Tableau 33. Position es familles par rapport aux potentialités**

Catégorie	Sans potentialités	Potentialités existantes	Futur prometteur
Familles nécessiteuses incapable de travailler	Pauvreté permanente : statut permanent d'assisté social	Non	Non
Familles nécessiteuses capables de travailler	Situation fragile pouvant sombrer dans la catégorie précédente	Possibilité de briser le cercle de pauvreté ou possibilité d'accéder à la situation suivante	Situation actuelle stagnante et situation Future incertaine avec possibilité d'amélioration de la situation
Familles à	Situation fragile	Possibilité d'accéder à	Situation actuelle stagnante

revenu limité	pouvant sombrer dans la catégorie précédente	la situation suivante	et situation Future incertaine avec possibilité d'amélioration de la situation
Familles hors critère	Situation fragile pouvant sombrer dans la catégorie précédente	Possibilité de sortir de la situation de fragilité économique	Situation actuelle stagnante et situation Future incertaine avec possibilité d'amélioration de la situation

### E. Les systèmes de réaction des pauvres face à leur pauvreté

La réaction face à la pauvreté constitue un élément essentiel du profil de la pauvreté et ce pour deux raisons principales : la première raison consiste au fait que les populations pauvres ne développent pas les mêmes réactions face à leurs situations sociales et, donc, elles sont catégorisables par rapport à cet élément. La seconde raison consiste au fait que la réaction face à la pauvreté contribue largement à déterminer la dynamique de celle-ci et donc, les trajectoires de vie des familles.

Cette réaction, qui est elle-même déterminée par l'ensemble des éléments socioculturels caractérisant la société en général et les populations pauvres en particulier, est constituée par des attitudes et des comportements qui diffèrent selon des paramètres multiples (le milieu, le genre, le niveau de pauvreté). Elle constitue la source capitale des réponses permettant aux pauvres d'affaiblir l'impact de la pauvreté sur leurs situations sociales, d'accroître leurs capacités de résistance face aux besoins ou leurs capacités d'adaptation. Trois éléments sont plus déterminants, selon les travailleurs sociaux, dans la définition de la réaction sociale d'une famille face à sa situation de pauvreté : il s'agit des attitudes à propos de l'assistance sociale institutionnelle, des stratégies de survie et du capital social.

En effet, les travailleurs sociaux distinguent les familles satisfaites de l'assistance sociale. Cette catégorie constitue une minorité négligeable selon les travailleurs sociaux. Ils distinguent aussi les familles insatisfaites qui constituent la grande majorité des familles pauvres. En outre, ils distinguent quatre catégories de familles qui se caractérisent par quatre stratégies différentes de survie : (i) Les familles satisfaites des aides sociales reçues des services sociaux, caractérisées par une stratégie de survie axée sur la réticence. (ii) Les familles insatisfaites des aides sociales reçues des services sociaux, caractérisées par une stratégie de survie axée sur la dépendance aux services sociaux. (iii) Les familles en quête d'intégration socioéconomique, caractérisées par une stratégie de survie axée sur l'insertion professionnelle. (iv) Les familles rivalisant avec les modes de consommation courants, caractérisées par une stratégie de survie axée sur la diversification des activités institutionnelles et des activités anti-institutionnelles pour l'accroissement des revenus.

(i) La première catégorie de familles est composée généralement des familles nécessiteuses avec des besoins réduits à leur niveau minimal vital. Elles sont des familles composées la plupart du temps de personnes âgées ou, elles sont des familles de petite taille en général. Ces familles vivent exactement au niveau de la ligne de survie avec un équilibre très fragile entre des besoins minimums et des ressources minimales. Leur stratégie de survie est axée la plupart du temps sur l'attentisme et la réticence.

(ii) La seconde catégorie comporte généralement des familles inscrites sur les listes d'attente mais, aussi, des familles bénéficiaires de l'aide sociale. Elle concerne couramment les familles nécessiteuses Cette catégorie de familles développe des stratégies

de survie accès principalement sur la dépendance par rapport aux services sociaux. Elles cherchent par tous les moyens à maximiser leurs chances pour être éligibles à l'assistance publique. Leurs démarches auprès des services sociaux s'intensifient en particulier à l'occasion des fêtes et à l'occasion des campagnes institutionnelles de révisions des listes de bénéficiaires de l'assistance sociale.

(iii) La troisième catégorie concerne généralement les familles nécessiteuses capables de travailler et les familles à revenu limités ainsi que d'autres catégories de familles. Leurs stratégies de survie sont plus axées sur l'emploi et les activités économiques et s'inscrivent plutôt dans le temps car, elles ne cherchent pas des solutions immédiates. Elles sont, ainsi, plus concernées par l'accroissement de leurs revenus en agissant sur les facteurs permettant une intégration économique de leurs membres demandeurs d'emploi. Leurs démarches auprès des services sociaux concernent plus la recherche d'emploi et la demande de microcrédits.

**Tableau 34. Stratégies de survie des catégories de familles.**

<b>Catégorie</b>	<b>Satisfaites de l'assistance</b>	<b>Insatisfaites de l'assistance</b>	<b>Réticence et attentisme</b>	<b>Dépendance Aux services sociaux</b>	<b>Intégration socio-économique</b>	<b>Diversification d'activités</b>
Familles nécessiteuses incapable de travailler	X		X			
Familles nécessiteuses capables de travailler		X		X	X	X
Familles à revenu limité		X		X	X	X
Familles hors critère		X		X	X	X

(iv) La quatrième catégorie concerne les familles qui sont plus concernées par la participation aux modes courants de consommation que par la satisfaction des besoins fondamentaux. Ces familles sont conscientes du fait que l'assistance sociale est incapable de leur assurer la satisfaction de leurs besoins, moins encore de participer aux modes courants de consommation. Leurs stratégies de survie sont alors axées sur la diversification des activités de manière à pouvoir maximiser dans l'immédiat leurs revenus et leur capacité d'accéder à quoi elles éprouvent le besoin. Ces activités peuvent être des activités institutionnelle en conformité avec la loi et l'ordre social et public, comme elles peuvent être anti-institutionnelles basées sur le crime et la délinquance. Le tableau ci-haut illustre la catégorisation à partir des stratégies de survie ; les « X » expriment les situations les plus fréquentes dans chaque catégorie de familles.

Concernant le capital social, au sens employé par Putnam, c'est l'ensemble des relations sociales et des réseaux sociaux permettant à une personne ou à une famille d'en tirer des ressources nécessaires à sa survie, en particulier dans les cas où l'ensemble des

aides sociales accordées par l'Etat s'avèrent insuffisantes par rapport à l'ensemble des besoins de cette personne ou de cette famille<sup>11</sup>.

Les travailleurs sociaux sont tous d'accord sur un fait important concernant l'assistance sociale en Tunisie. Selon eux, cette assistance est insuffisante pour couvrir toutes les populations vivant dans le besoin. Ceci se manifeste dans le système des quotas qui fait que les populations pauvres sont réparties, selon des critères de priorité, en des populations bénéficiaires et des populations attentistes, c'est-à-dire attendant leurs tours, sur des listes d'attente. Ainsi, des familles nécessiteuses ou des familles à revenu limité ne bénéficient ni de l'indemnité du PNAFN, ni de la carte de soins gratuits, ni de la carte de soins à tarif réduit. En outre, cela se manifeste par le fait que l'ensemble des aides sociales accordées à une famille sont loin de pouvoir couvrir l'ensemble des besoins de ses membres.

Par conséquent, le besoin des familles pauvres de trouver une source complémentaire d'aides sociales, voire même une source principale pour certaines d'entre elles, pour pouvoir subvenir à ses besoins est une question tout simplement vitale. Cela se réalise par la recherche de ces familles à s'intégrer dans des réseaux et des systèmes sociaux de solidarité sociale pour accroître leurs capacités à satisfaire leurs besoins, améliorer leurs conditions de vie et même pour s'adapter à la situation de pauvreté. Les travailleurs sociaux repèrent deux catégories de familles : Les familles bien intégrées dans des réseaux de solidarité sociale et Les familles non-intégrées suffisamment dans des réseaux de solidarité sociale.

Les familles de la première catégorie constituent la majorité parmi les familles pauvres. Elles bénéficient d'un capital social important qui se manifeste soit dans des liens de parenté consistants attachant ces familles à leurs familles d'origine, à leurs voisinages immédiats ou à leurs communautés, soit dans des relations d'aide ou d'assistance sociale avec des structures locales et communautaires de développement social, telles que les associations sociales. Selon les travailleurs sociaux, le capital social des populations pauvres en Tunisie se présente comme suit : (i) Les familles nécessiteuses bénéficient, en particulier, d'un capital social sous forme de liens familiaux, procurant des aides sociales plus ou moins permanentes et des aides occasionnelles couvrant les besoins fondamentaux. (ii) Les familles nécessiteuses bénéficient, également, d'un capital social sous forme de relations avec les associations sociales territoriales ou sectorielles œuvrant en particulier dans le domaine des besoins spécifiques (handicapés et personnes âgées). (iii) Les familles nécessiteuses capables de travailler et les familles à revenu limité et les familles en besoins d'aide en général bénéficient moins d'un capital social sous forme de liens familiaux mais, elles bénéficient plus d'un capital social sous forme de relations d'aide avec les associations de développement œuvrant dans le domaine de la micro-finance.

Les familles de la seconde catégorie, c'est-à-dire celles ne disposant pas de capital social suffisant, représentent une proportion infime parmi les populations pauvres. L'insuffisance de l'assistance sociale institutionnelle jumelée à l'insuffisance de son capital social accroît la souffrance de ces familles, les rend plus fragiles et leur ouvre les voies sur des stratégies de survie que l'on peut répartir en deux catégories : (i) La stratégie institutionnelle, selon les termes de Paul Grell, faisant appel à des activités de débrouillardise sociale impliquant les membres de la famille mais en particulier les femmes et les enfants. Il s'agit d'activités économiques ciblant l'accroissement des revenus de la famille ou des activités domestiques ciblant l'accroissement de l'autoconsommation de la

---

<sup>11</sup> R. D. Putman : Le déclin du capital social aux Etats-Unis, Lien Social et Politiques, n° 41, 1999, pp. 13-22.

famille. (ii) Les stratégies anti-institutionnelles et contre-institutionnelles, selon les termes de Paul Grell, faisant appel à des activités illégales pour accroître les revenus de la famille, ou pour modérer les contraintes de la vie quotidienne.

La débrouillardise sociale désigne une action positive de la part des membres de la famille qui se sentent responsables vis-à-vis de la famille ou même vis-à-vis d'eux mêmes. Elle n'est pas une activité à remplacer le travail. Elle ne concerne pas seulement les populations qui ne travaillent pas. Elle sert, plutôt, à combler l'écart entre le revenu et le coût de la vie. Elle peut dès lors se développer quand on est chômeur ou quand on est ouvrier, et à l'extérieur comme à l'intérieur de l'espace du travail.

Les pratiques de débrouillardise sociale se distinguent d'abord selon le sexe : les hommes ont tendance à développer des pratiques dans des activités considérées comme affaire masculine, comme le bricolage, et les femmes dans des affaires reconnues féminines, comme la couture, le ménage, le tricotage, etc. Elles se distinguent selon l'espace : dans l'espace public, les pratiques de débrouillardise finissent par prendre la forme d'un bien et plus souvent d'un service pour le compte d'un client, alors que dans l'espace privé, elle se présente comme du bricolage à domicile ou comme des activités liées à l'autoconsommation. Elles se distinguent, en fin, selon le milieu : dans le milieu rural ces pratiques sont plus liées aux activités agricoles.

Par contre, les activités anti-institutionnelles et contre-institutionnelles désignent une action négative dans le sens où elles reposent sur des conduites et des comportements illégaux ou antisociaux rejetés par la société. Ces activités ne concernent pas seulement les personnes sans travail, elles ne concernent pas non plus les populations pauvres seulement. Mais, souvent elles se présentent, pour les pauvres, comme des pistes plus faciles ou plus concluante en particulier quand il s'agit de satisfaire des besoins immédiats, ou quand il s'agit de dissoudre au moins dans l'imaginaire de la personne les contraintes de la vie quotidienne.

Dans ce cadre, les pratiques anti-institutionnelles désignent en particulier les comportements marginalisant et exprimant une rupture d'une personne, par rapport aux valeurs et aux critères dominants de normalité. Il s'agit là d'une réponse à l'exclusion par la marginalité. L'individu, tenu à l'écart de tous les mécanismes intégrateurs, répond en accentuant cet écart par une nette démarcation par rapport aux normes de vie et de comportement partagées par les membres de la société. L'alcoolisme et la drogue, en particulier chez les populations jeunes dans les quartiers pauvres, constituent des moyens privilégiés pour engager le processus de marginalisation. Alors que les pratiques contre-institutionnelles désignent les activités illégales, illicites et clandestines qui se pratiquent d'une façon permanente ou d'une façon occasionnelle, selon les besoins, et qui constituent pour beaucoup de populations, dont notamment les populations pauvres, des moyens facilement accessibles pour accroître leurs revenus. Le vol, le cambriolage, la violence, pour les hommes en particulier, et la prostitution pour les femmes, etc., constituent des exemples souvent cités par les travailleurs sociaux.

D'une façon générale, les familles pauvres essayent d'utiliser des stratégies différentes pour accroître leurs capacités à réaliser leurs objectifs. L'assistance sociale, le recours aux relations sociales, la quête d'une intégration socioéconomique, le recours à des activités légales et parfois illégales, etc., constituent ainsi des éléments caractérisant le système de réponses des populations pauvres face à leur pauvreté.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**Alessio Fusco** (2007) : *La pauvreté, un concept multidimensionnel*, Collection l'esprit économique, Edition l'Harmattan, Paris.

**Amartya Sen** (1993) : *Ethique et économie*, Edition PUF, Paris.

**Ambapour S.** (2006) : *Pauvreté multidimensionnelle au Congo: une approche non monétaire*, Document de travail n° 13, Bureau d'Application des Méthodes Statistiques et Informatiques, Brazzaville.

**A. Pinel** (1911) : *Essai de solidarité sociale*, Edition Bastia, C. Piaggi Libraire-Editeur, Paris.

**A. Baron, Sandoz et Thuillier** (1882) : *Le paupérisme, ses causes et ses remèdes*, Edition Bastia, C. Piaggi Libraire-Editeur, Paris.

**Auguste Royer** (1891) : *La question sociale à travers les âges et les prévoyants de l'avenir*, Edition Librairie Guillaumin, Paris.

**Albert Brimo** (1972) : *Les Méthodes en sciences sociales*, Editions Montchrestien, Collection Université Nouvelle, Paris.

**Asselin, L. M., Dauphin, A.** (2000) : *Mesure de la pauvreté : un cadre conceptuel*, Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale, Ottawa.

**Asselin, L. M.** (2000) : *Pauvreté multidimensionnelle*, Institut de Mathématique Gauss, Québec, Canada.

**Berar Awad Azita** (1996) : *Quelles politiques pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion : une évaluation critique d'actions en appui aux femmes chefs de ménage*, Femmes du Sud, chefs de famille, Editions Karthala, Paris.

**Blandine Destremau** (1999) : *Approches et mesures de la pauvreté*, CNRS / RBAMA / CFEY, 3 novembre, Paris.

**Blandine Destremau** (2004) : *Dynamique de la pauvreté en Afrique du Nord et au Moyen Orient*, Edition Karthala, Paris.

**BOUGET D., CADIO J.** (1995) : *Les politiques de lutte contre la grande pauvreté*, Nantes : CEBS. Rapport de synthèse pour le Conseil économique et social.

**Denise Jodelet** (sous la direction) (1989) : *Les Représentations sociales*, collectif, Edition PUF Paris.

**Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (sous la direction)** (1994) : *Traité des problèmes sociaux*. Institut québécois de recherche sur la culture, Québec.

**Georges Simmel** (1998) : *Les Pauvres*, Edition PUF, Paris.

**Gilbert Clavel** (1998) : *La société d'exclusion*, Edition l'Harmattan, Paris.

**G. L. Dupart** (1907) : *La Solidarité sociale : ses causes, son évolution, ses conséquences*, Edition Octave Doin Editeur, Paris.

**John Rawls, Amartya Sen, Danielle Zwarthoed** (2009) : *Comprendre la pauvreté*, Edition PUF, Paris.

**LAMARQUE Gilles** (1998) : *L'exclusion*, Edition Presses universitaires de France, Paris.

**Mari-Hélène de Bousquet** (1965) : *Le service social, Que sais-je ?* Edition PUF, Paris.

**Michel Autès** (1982) : *Travail social et pauvreté*, Edition Suros-Alternatives, Paris.

**Mahmoud Seklani** (2006) : *La stratégie de lutte contre la pauvreté en Tunisie en ce début du XXI siècle*, Office National de la famille et de la Population, Tunis.

**Mohamed Rejab** (2002) : *La petite histoire du service social en Tunisie*, Association tunisienne des fonctionnaires et des agents sociaux (ATFAS), Tunis.

**Mustapha Nasraoui** (1994) : *Image de la pauvreté et psychologie du pauvre en Tunisie*, Edition l'Harmattan Paris.

**Mustapha Nasraoui** (1996) : *Représentation de la pauvreté dans la société tunisienne*, Edition l'Harmattan Paris.

**Paugam Serge** (1991) : *La disqualification sociale, Essai sur la nouvelle pauvreté*, Edition PUF, Paris.

**Paugman Serge** (2006) : *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Edition PUF, Paris.

**Paul Grell** (1985) : *Etudes du chômage et des conséquences : les catégories sociales touchées par le non-travail, Histoires de vie et modes de débrouillardise*, Groupe d'analyse des politiques sociales, Ecole de service social à l'Université de Montréal.

**Paul Denizot et Marie-Cécile Révauger** (1999) : *Pauvreté et assistance en Grande Bretagne, 1688-1834*, Publication de l'Université de Provence.

**Rasse P.** (1992) : *Exclus et exclusions. Connaître les populations, comprendre les processus*, Rapport pour le Commissariat Général au Plan, La documentation Française, Paris.

**Ruwen Ogien** (1985) : *Théories ordinaires de la pauvreté*, Le Sociologue, Edition PUF, Paris.

**Mongi Bédoui et Ridha Gouia** (1996) : *Les politiques de lutte contre l'exclusion sociale en Tunisie*, Volume 88, Programme des institutions du travail et de développement, BIT.

**Blandine Destremau** (2006) : La protection sociale en Tunisie, Nature et cohérence de l'intervention publique, *Colloque International : État et Régulation Sociale, Comment penser la cohérence de l'intervention publique ?*, Institut National d'Histoire de l'Art.

**CERES** (1994) : Les déterminismes socioculturels de la pauvreté en Tunisie, *Actes du séminaire*, Tunis 19-21 Novembre 1992, Volume 23 du Cahier du CERES, Série Sociologique, Tunis.

**C. Bekay** (1994) : Financement de la santé et système de couverture sanitaire en Tunisie, in *La Tunisie médicale* n° 4.

**Lassaad Labidi** (2003) : De l'assistance traditionnelle au service social : l'historique sur l'intervention sociale publique en Tunisie, in *Revue d'Histoire Maghrébine, époque moderne et contemporaine*, N° 112, Fondation Temimi pour la Recherche scientifique et l'Information, Zaghouan, Tunis.

**Mohamed Naceur** (1987) : La politique sociale de la Tunisie et sa place dans le développement, in *Revue Tunisienne des sciences du travail, Travail et développement*, N° 10, deuxième semestre, Tunis INTES.

**Mohamed Ayadi, Abdel Rahmen El Lahga et Naouel Chtioui** (2006) : Analyse de la pauvreté et des inégalités en Tunisie entre 1988 et 2001, in *Réseau politique économique et pauvreté (PEP) et Centre de Recherche sur le Développement International (CRDI)*, Addis Ababa.

**Mohamed Ayadi, Naouel C., EL Lahga A.** (2005) : *Analyse multidimensionnelle de la pauvreté en Tunisie entre 1988 et 2001 par une approche non monétaire*, PEP, a paper presented during the 4th PEP Research Network General Meeting, June-13-17, 2005, Colombo, Sri Lanka.

**Paugam Serge** (2005) : Les formes élémentaires de la pauvreté, in *Alternatives économiques*, N° 04.

**Strohl H.** (1988) : La vie précaire des familles face à leurs difficultés, in *Études CAF* N°. 21, Paris.